L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE
No 31, rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 24 JANVIER 1839.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS.

HENRY CLAY,

Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

Le navire à vapeur New York, capitaine Wright, de New York, est arrivé ici hier vers les onze heures du soir. Ayant touché à la Havane, il nous apporte des journaux de cette ville jusqu'au 18 du courant. Ces journaux ne contiennent cependant rien d'important. On trouvera sous le titre commercial les derniers avis de ce marché. Le vaisseau des E. U. le Boston, était à la Havane le 18 du courant. Le capitaine Babbage faisait des démarches pour procurer la liberté aux marins américains qui furent emprisonnés il y a quelque temps, et qui sont maintenant attachés à la chaîne des forçats.

Un brick français formant partie de la flotte à la Vera Cruz, est arrivé à la Havane le 17. Il n'avait transpiré rien d'importance au sujet du Mexique. Le bateau à vapeur Viteré, deux frégates et trois bricks français, partis de l'escadre, étaient à la Havane. Le Noticioso du 18 cour. dit, qu'une conférence devait avoir lieu entre les commandans des flottes française et anglaise, à Jalapa; et qu'il y avait toute probabilité que l'on en viendrait à des arrangemens définitifs entre la France et le Mexique, et qu'il y aurait cessation d'hostilité.

Mr. P. J. Roeas, sourd-muet, capable d'instruire ceux affligés de la même infirmité se propose d'établir à cet effet, une école dans notre ville, s'il trouve des encouragements suffisants.

Nous appelons l'attention des capitalistes sur la vente des magnifiques propriétés de Mr P. Soulé, laquelle vente aura lieu aujourd'hui à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, par le ministère de M. Barnett, encanteur.—Voir les avis.—

Le *Louisianais* veut absolument rompre une lance avec nous, qu'à cela ne tienne. Nous sommes toujours prête à entrer en lice, à armes courtoises bien entendu.

Notre collègue se fâche sérieusement de ce que nous ne déclamons pas à tout propos, contre les abolitionnistes du Nord, mais franchement il n'y a pas de quoi. Il suit bien (et s'il ne le sait il l'apprendra avec le temps) que nous sommes aussi hostiles qu'il puisse l'être, lui même, aux projets insensés de cette secte de fanatiques, et que nous les combattrons au besoin avec autant de fermeté que qui que ce soit. Mais faut-il dans crier au feu parce qu'une légère flamme pétille dans l'âtre? S'exagérer le danger est un mauvais moyen pour le braver et nous sommes tentés de croire que notre collègue sert en cela notre cause avec plus de zèle que de jugement.

Il y a sans doute des abolitionnistes dans le Nord-Est de l'Union, il y a même des sociétés organisées pour travailler à atteindre ce but (l'abolitionisme). Mais il ne faut pas s'exagérer leur importance. On sait en général que le noyau de cette secte se compose d'illuminés, à l'imagination vive et ardente, ayant comme cela se voit toujours beaucoup d'enthousiasme et peu de raison. Par cela même cette secte doit comprendre naturellement la partie de la société la plus facile à égarer et en même temps la plus bruyante et la plus active. De là vient qu'on s'en occupe et que quelques personnes timorées à l'excès en prennent l'alarme. Cependant à y regarder de près et, à considérer la chose avec le sang froid de la raison, on s'aperçoit de l'inanité de leurs efforts et des craintes qu'ils inspirent. Le peuple Américain, en effet, est réputé pour son positivisme et ce n'est pas auprès de lui que des enthousiastes fanatiques peuvent obtenir du succès. Vainement quelques hommes marquants se joignent-ils à eux leur cause est sans espoir; parce que la masse de la nation Américaine est *intéressée* à être anti-abolitioniste. Elle y est intéressée ou pécuniairement, comme les propriétaires du Sud, ou patriotiquement et par raison, comme les habitans du Nord et de l'Est. Ceci est un fait inattaquable et tous ceux qui ont habité le Nord savent que même des hommes à sympathies abolitionistes sont opposés corps et âme à l'abolitionisme, parce que cette mesure ruinerait la nation entière et la priverait de cet avenir gigantesque qui doit la mettre à la tête de toutes les nations du globe.

Mais dit le *Louisianais* une législature d'Etat, celle du Vermont, a passé une résolution favorable à l'abolitionisme. Que prouve cela? uniquement qu'il s'est trouvé dans cette législature une majorité ayant des opinions erronées ou plutôt des sympathies coupables sur ce sujet. Nous disons des sympathies, de préférence, parce qu'il est probable que beaucoup d'entre ceux qui ont voté pour une résolution sans portée, eussent voté contre, si leur vote eut été donné dans le congrès. Mais après tout que signifie le vote isolé d'une législature sur un sujet intéressant si vivement toute l'Union? Ce vote ne prouve même pas que les citoyens du Vermont pensent ainsi; pas plus que le vote de notre législature sur les banques ne prouvait l'an dernier, que le peuple de la Louisiane fut hostile à ces institutions.

La conduite du Congrès n'est-elle pas franchement hostile aux abolitionistes et les pétitions qui ont rapport à l'abolitionisme, ne sont-elles pas invariablement écartées par une immense majorité? C'est un fait avéré. Est-il survenu depuis peu, quelque chose qui empire notre situation à cet égard? Pas le moins du monde. Les manœuvres de ces pauvres fous d'abolitionistes ne sont pas plus heureuses comme on sait, et les succès qu'elles ont obtenu par le passé doit nous donner la mesure de celui qu'elles peuvent obtenir à l'avenir.

Dira-t-on que le danger est possible? possible, nous en convenons; car tout ou presque tout est possible: un nouveau déluge aussi est possible et cependant il y aurait folie à s'en effrayer d'avance.

Si le danger était actuel ou seulement imminent nous serions en tête des plus énergiques défenseurs des intérêts du Sud; mais nous croyons que non-seulement il n'y a pas sujet de s'effrayer, et encore moins d'effrayer les autres, mais que ces sorties sont intempestives et ont le désavantage de donner aux abolitionistes une importance qu'ils n'ont pas par eux-mêmes.—Rien ne fait les prosélytes à une secte quelconque comme la persécution et les attaques violentes—Le silence seul leur est mortel.

Et c'est en présence de ces faits que notre confrère ose proclamer la nécessité d'une scission entre le Nord et le Sud! Lecteurs c'est à ne pas y croire et vrai pourtant. Lisez vous-mêmes:

"Quand la question est arrivée à ce degré de péril, n'est-il pas temps d'agir, de se mettre sur la défensive, et, coûte que coûte, de plaider une séparation du Nord d'avec le Sud, si c'est là le seul moyen qu'il nous reste à employer pour maintenir l'inviolabilité de nos droits méconnus, le salut de nos intérêts et la libre possession de nos propriétés? Il est déplorable sans doute de se voir réduit à cette dernière extrémité: mais pourrait-on balancer encore lorsqu'il s'agit de la ruine ou de la prospérité, de la mort ou de la vie de la moitié d'une grande nation? Non certes; et il serait coupable à nous de nous endormir lorsque le volcan gronde sous nos pieds, et que ses vastes cratères s'entrouvrent déjà pour nous engloutir."

"La doctrine *nullifiante* que nous embrassons aujourd'hui, nous l'avons jusqu'ici répudiée, parce qu'il nous a semblé que le démembrement de la république des Etats-Unis entraînerait nécessairement à un affaiblissement de nos forces politiques, à un décroissement de notre commerce, à un dépérissement de notre agriculture, et à une déconsidération de la part des nations étrangères. Pour ne pas voir la vitalité du pays compromise, le peuple du Sud a fermé souvent les yeux sur nombre de vexations auxquelles il était en butte. aujourd'hui la mesure en est comblée, par l'attitude hostile que vient de prendre l'Etat du Vermont: et la seule chance de salut qui nous reste, c'est de nous séparer de la Confédération. Sans doute ce sera là un grand malheur pour le pays, mais entre deux malheurs certains il est impossible de ne pas opter pour le moindre."

Et remarquez qu'il dit immédiatement après:

"Nous savons bien qu'il se trouve au Congrès un noyau assez fort de gens sensés ou dévoués aux intérêts du Sud, pour qu'il y ait à l'heure qu'il est, beaucoup à redouter de la part des abolitionistes. Mais ce noyau peut s'affaiblir, et alors le péril deviendra éminent."

Ainsi c'est lorsque, de son aveu même, il n'y a pas beaucoup à redouter de la part des abolitionistes qu'il faut entendre le cri de séparation sous le prétexte que le péril est possible!!!

Proposer de déchirer l'Union, sans motif actuel, uniquement par craintes anticipées d'évènements éventuels, (comme s'il n'était pas toujours temps d'en venir à de pareilles extrémités), n'est-ce pas commettre un crime de lèse nation?

Pour notre compte nous repoussons cette idée et nous croyons que de proclamer de pareilles doctrines dans les circonstances actuelles et peut être vaudrait-il mieux, dans l'intérêt public, que notre confrère parlât de pluie et de beau temps, comme il nous accuse de le faire. Il est plus difficile qu'on ne pense de traiter convenablement des questions de haute politique, parce qu'il faut pour cela autre chose que des phrases, et nous avouons ne point rechercher ces questions; cependant nous ne les fuyons pas non plus et quand l'occasion s'en présente nous disons nos raisons sans morgue comme sans arrière-pensée. Mais nous ne prenons point, sans nécessité, sur nos épaules avec le fardeau d'une immense responsabilité. Nous ne nous proclamons point avec modestie *les seuls défenseurs du pays*. Enfin nous ne voulons pas prétendre supporter à nous seuls tout l'édifice social ou nous crier sous ses ruines: nous laissons ces travaux herculéens au *Louisianais*; mais nous nous réservons de dire au public notre opinion sur tout ce qui peut l'intéresser sans être dominés par aucun autre motif que celui du bien du pays.

COMPAGNIE DE DESSECHEMENT.

Notre siècle se fait remarquer principalement par de vastes projets qui tous ont pour but des améliorations plus ou moins utiles, et de toutes les diverses populations qui couvrent le sol des Etats-Unis, il n'en est pas une qui se distingue plus que celle de la Louisiane et plus particulièrement de la Nlle Orléans par son esprit et son zèle infatigable dans tout ce qui peut contribuer à l'utilité publique.

Le seul obstacle qui se présente aux progrès de ce grand centre du commerce que nous habitons, c'est la nature de notre sol. Sous tous les autres rapports, la Nlle Orléans a de grands avantages qui découlent de sa situation, de ses voies faciles de communication avec l'intérieur et de sa proximité de l'embouchure du fleuve marécageux qui porte les incomparables trésors de ce terrain sablonneux. Avec le temps notre ville ne peut manquer de devenir le vaste entrepôt de l'opulence commerciale et le centre d'un négoce illimité. Ces avantages importants, elle les doit à la force irrésistible des circonstances et quelques efforts que fassent ses rivales en commerce, ces efforts seront de toute inutilité, tant que le Mississippi ne sera ni bouché, ni mis à sec, et que ses flots ne prendront pas une autre direction. Mais, tout en reconnaissant [illegible] ni de la jalousie, ni de la concurrence des autres villes, nous ne craignons [illegible] que notre situation n'est pas des plus heureuses, pour ce qui concerne l'agrandissement de la Nlle.-Orléans dans certaines directions, et les maladies pestilentielles qui en font pendant l'été une triste solitude, et lui donnent un aspect fort peu engageant aux yeux de toutes les personnes qui seraient portées à en faire le lieu d'un séjour permanent. Avec cette frontière de marais d'un côté, marais jusqu'à ce jour impraticables et inaccessibles, dont le sol humide détruit rapidement la brillante végétation des latitudes du sud et émet pendant la saison des chaleurs, des torrens de miasmes qui menacent les jours des étrangers et dont la surface molle ne permet pas d'élever des édifices solides et durables, nous ne pouvons guères espérer que notre ville se distingue par sa salubrité ou qu'elle s'étende autrement qu'en longueur. Nous avons deux choses importantes à faire. La première et la plus nécessaire, c'est de détruire, s'il se peut, les sources des maladies épidémiques. La seconde, c'est d'éloigner les obstacles qui s'opposent dans ce moment à l'agrandissement de notre ville dans la direction mentionnée. Tels sont les deux buts que se propose la Compagnie de Desséchement.

Les bienfaits que notre ville retirera du desséchement de ces eaux stagnantes qui couvrent nos cyprières, sont trop évidens pour qu'il soit nécessaire de s'étendre sur ce sujet. En donnant assez de consistance à cette immense étendue de terrain, pour qu'elle puisse se couvrir d'édifices, on fournira un champ presque illimité à l'entreprise et à l'industrie; on donnera à la ville les moyens de s'étendre et de s'embellir à l'infini. On éloigne ces dépôts d'eaux pluviales qui depuis des années s'amoncèlent dans ces régions jusqu'à ce jour impénétrables, facilitent la décomposition des matières animales et végétales et émettent continuellement des vapeurs infectes et méphitiques. On améliorera lentement, mais d'une manière certaine, la santé publique on changera en sol profitable et fertile, un terrain jusqu'alors inutile et nuisible: on le rendra propre à la culture, à l'habitation ou à tout autre usage auquel on voudra le mettre; on éloignera les motifs qui ont jusqu'à ce moment empêché les étrangers de s'établir chez nous d'une manière fixe; on offrira au marchand, au capitaliste, à l'étranger, une ville dans laquelle ils pourront entrer et résider sans danger. On retiendra ainsi des centaines d'habitans et on rendra stationnaires nos oiseaux de passage, qui disparaissent et reviennent chaque année et par conséquent on augmentera notre richesse en proportion du nombre d'individus qui établiront leur demeure dans une ville, dégagée du seul inconvénient que l'on puisse lui reprocher avec justice. Ces avantages et quelques autres moins importans, seront les résultats inévitables du desséchement de nos marais.

Les ennemis de ce plan philanthropique et d'utilité publique (car la mesure la plus admirable et la plus bienfaisante n'a-t-elle pas ses adversaires?) ont ri du projet et l'ont traité d'impraticable. D'autres ont dit que si ce plan s'exécute, il contribuera sans doute à l'extension de la ville, mais qu'il n'exercera que fort peu d'influence sur la salubrité de la Nouvelle-Orléans. Il y a partout des gens tellement encroûtés de vieux préjugés, que toute amélioration, selon eux, n'est qu'une innovation inutile. Si l'on écoutait de telles gens, on étoufferait tout esprit d'entreprise, on arrêterait la marche progressive de la science, et l'on rejetterait tous les projets qui tendent à augmenter les aises, la richesse et le bonheur du genre humain.

Il n'existe aucun argument raisonnable ou fondé qui prouve l'impossibilité de mettre à exécution les opérations projetées par la compagnie de desséchement.

L'histoire prouve que l'absorbtion des eaux qui couvre une quantité de terres stériles et inutiles n'est point une expérience nouvelle ou visionnaire. Les marais de Haarlem, ceux de Castelnaudary, en France ont été trasformés en terres labourables par la même application des principes hydrostatiques; que l'on cherche à étendre aux marais de la Nelle.-Orléans. Tout récemment les terres submergées de M. Lizardi, de cette ville, ont été desséchées par les mêmes moyens. Nous admettrons que c'est une entreprise gigantesque, qui exigera du temps, des fonds, beaucoup de soin, d'intelligence et d'industrie, mais personne ne niera que l'importance du plan en vue ne soit en rapport avec la grandeur de l'entreprise. Nous ne voyons pas sur quoi se fondent les adversaires de la compagnie du desséchement, lorsqu'ils disent que la salubrité publique ne gagnera rien à ses opérations. Tous les médecins admettent que les miasmes des marécages sont la cause première de la fièvre, ils en sont du moins les promoteurs les plus puissans. Les émanations des matières végétales qui se déposent dans nos cyprières, combinées avec la force des rayons du soleil et jointes à certaines situations météorologiques de l'atmosphère sont très probablement les principaux élémens créateurs des maladies pestilentielles. Eloignons la cause, et les effets cesseront. On sait que nos fièvres d'automne, si intraitables, si fatigantes proviennent de l'action longue et continue des rayons du soleil, sur les marais derrière la ville. Elles disparaîtront avec le desséchement de ces marais.

Nous aurions bien encore quelque chose à dire à ce sujet, sur lequel nous appelons l'attention de la législature. Mais nous nous voyons forcés de le renvoyer à une autre fois.

TABLEAU PHRENOLOGIQUE
Par M. J. D. ZENDER.

Le système de Gall, s'il a eu de nombreux proselytes a eu aussi de nombreux détracteurs. La question, si ardue, de la phrénologie a été, pour ainsi dire, un champ de bataille sur lequel toutes les opinions diverses se sont donné rendez-vous. Il y a long temps déjà que le combat dure et cependant il n'est pas près encore d'être terminé.

Toutefois, les adversaires, même les plus acharnés, de Gall, tout en niant la vérité de la phrénologie comme science, se sont tous plu à reconnaître qu'elle avait fait faire un grand pas à la philosophie. C'est en effet, le docteur Gall, qui a découvert, en dehors de son système, de grandes vérités morales, qui importent guère moins à l'humanité que la création d'une science nouvelle. La phrénologie doit donc mériter, ne serait-ce qu'à ce titre, une discussion grave et sérieuse même de la part des incrédules.

Cependant il est à peu près prouvé aujourd'hui que si la phrénologie est encore dans l'enfance, elle a droit néanmoins à prendre son rang dans les sciences: nous ne doutons point, pour notre part, qu'à l'aide du temps, la phrénologie n'arrive un jour à de grands et utiles résultats.

Elle est loin d'être complète assurément. Les modifications que les savants y apportent chaque jour, sont une preuve manifeste en faveur de notre assertion. Aussi tout ce qui a trait à cette science, tout ce qui peut jeter quelque jour sur elle, mérite l'encouragement de tous ceux qui, dans cette question, savent se débarrasser des influences de parti, et se rangent toujours du côté de la vérité.

M. J. D. Zender a fait sur cette science un excellent travail, sur lequel nous appelons l'attention de tous les hommes éclairés.

M. Zender fait partie de ces savants, nombreux déjà, qui ont voulu fondre en un seul système, la doctrine de Gall, et celle de Lavater.

En effet, si les travaux de Lavater sont loin d'être aussi complets que ceux de Gall, s'ils en diffèrent en apparence, sur bien des points, il n'est pas moins vrai qu'ils s'y rallient sur beaucoup d'autres. On peut même dire que la physiognomonie explique souvent ce qui paraît incertain dans la cranologie et qu'en revanche la cranologie vient en aide à la physiognomonie. Si ces deux sciences ne sont pas sœurs, elles appartiennent du moins à la même famille.

Le *tableau phrénologique* de M. Zender est vraiment une œuvre remarquable. C'est une classification fort bien faite et qui laisse peu de choses à désirer. Une lecture attentive de ce tableau suffira pour donner, même aux personnes qui connaissent le moins la phrénologie, une idée assez exacte de cette science.

Ce tableau se scinde en deux parties bien distinctes: l'une qui a trait à la physiognomonie c'est à dire à la qualité du cerveau; au tempérament, au degré d'énergie vitale dans l'élaboration du cerveau; aux cinq sens du corps, au pouvoir cérébral de recevoir les impressions, au langage des signes du corps, ou pouvoir cérébral de réagir et de transmettre sur la figure.

La seconde partie a trait à la craniologie ou quantité du cerveau. Cette seconde partie se divise elle-même en deux autres parties: les facultés affectives ou du cœur; les facultés intellectuelles ou de l'esprit.

M. Zender s'explique en peu de mots, mais avec lucidité cependant, son système *physionomico craniologique*. Il partage la tête en six régions principales, et comme l'homme ne fait qu'un seul tout, il faut avoir égard à toutes les six. L'ensemble doit résulter de leur harmonie. Ces six régions sont la *frontale* ou les facultés intellectuelles. La *sincipitale* ou *coronale* ou les sentiments de moralité. La *temporale* ou les facultés industrielles.

L'occipitale ou les instincts de sociabilité. La *basilaire*, ou base de la tête ou la concupiscence. L. *faciale* ou le visage, ou les expressions de la phisionomie et de la pathognomie ou mimique.

Nous le répétons toutes les classifications de M. Zender sont faites avec beaucoup de soin et de méthode, et bien qu'il ne contienne qu'un nombre assez restreint de pages, il a du lui coûter des recherches infinies. Ses efforts ont été couronnés de succès. Il a réussi à résumer et non point à abréger, ce qui est bien différent, la phrénologie dans très peu de mots. Restreindre une science aussi vaste dans un cadre aussi étroit est un tour de force, de patience et d'observation.

Aujourd'hui que la phrénologie est une question grave pour les croyans, intéressante même pour les incrédules, curieuse pour chacun en un mot, nous ne doutons point que le tableau de M. Zender ne soit bientôt dans les mains de tout le monde. Quant une science coûte si peu de temps et d'argent, ce serait plus que de l'insouciance de ne pas l'acheter. H. B.

[Rapporté pour l'Abeille.]

Legislature, 23 janvier 1839.

Le Sénat n'a pas siégé faute de quorum.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Il est ordonné, sur motion de Mr. Lewis, que le rapport du trésorier soit inséré dans la gazette de l'Etat.

Mr Lewis au nom du comité des réclamations fait un rapport pour le soulagement de H. D. Williams, autorisant le trésorier à lui payer $2000 pour ses services en louant des terres d'après les ordres du Gouverneur.

Mr. Lewis fait encore un rapport au nom du comité des élections, sur l'élection contestée dans la paroisse de Jefferson. Le rapport qui est fort long porte en substance qu'il est résulté de l'examen du comité que J. C. Preston est dûment élu par une majorité légale des votans de la paroisse de Jefferson et présente une résolution dont on a ordonné l'impression et le dépôt sur le bureau pour être sujette à l'appel de la Chambre.

Le membre de Ste. Marie, fait un rapport au nom du comité des améliorations intérieures sur le bill incorporant la Compagnie du chemin de fer Jefferson et Lac Pontchartrain. Ainsi que sur un bill autorisant J. M. Smith à tenir un ferry sur l'Atchafalaya au-dessus du Bayou aux Glaises.

Mr. Lewis, au nom du comité judiciaire, demande un délai pour examiner plus amplement la proposition de D. Fisher, de faire un digeste des Lois de l'Etat

Lu pour la première fois, le bill pour incorporer la compagnie d'incendie, indépendante no. 11 à la Nlle-Orléans.

M. Lockett du comité au quel avait été référé le bill du Sénat relatif aux pouvoirs du Maire de la Nouvelle-Orléans, a dit que les Membres du comité n'étaient pas d'accord sur les deux premières sections du bill, mais qu'ils avaient la même opinion en faveur de la 3e section. Sur motion de M. Lockett. Le rapport et le bill sont ordonnés à l'impression et sont déposés sur le bureau sujets à l'appel de la Chambre.

M. Guiesnié introduit un bill pour amender un acte autorisant le Gouverneur à acheter des armes pour l'usage de l'Etat.

Lû pour la troisième fois et adopté un acte amendant l'acte d'incorporation de la maison d'éducation de femmes de Ovington. Dans la paroisse de M. l'Assomany et incorporant l'institut de Springfield dans la paroisse de Livingston.

ORDRE DU JOUR.

On commence la discussion du bill tendant à amender la constitution de l'Etat.

M. Kennet pense que c'est une perte de temps inutile que de s'en occuper à présent, puisque ce bill est maintenant devant le Sénat lorsque ce corps l'enverra, ce sera le moment de s'en occuper.

M. Ratliff s'oppose à tout ajournement de la discussion du bill. Il n'attend point de connaître l'action du Sénat la dessus. Le bill est très important. Il cherche à expliquer son opinion sur les amendements qu'on a présentés; mais la Chambre consultée décide par 30 contre 12 que le bill sera déposé sur le bureau jusqu'à nouvel ordre.

Lu un acte pour amender l'acte créant une nouvelle paroisse, sous le nom de Claiborne, extraite du territoire de celle des Natchitoches.

Le bill pour l'amélioration de la route de Vidalia, paroisse de Concordia à Harrisonburg, vient pour sa troisième lecture et est déposé sur le bureau, sur motion de M. Phelps, pour être à la disposition de la Chambre.

On adopte un bill créant des notaires publics additionnels dans les paroisses de Carroll, Ouachita, Claiborne et Ouest-Feliciana.

La chambre s'ajourne.

SUR L'INDEPENDANCE DES BANQUES.

A Messieurs les Rédacteurs de l'Abeille.

Messieurs,

Dans votre feuille du 21 janvier vous annoncez que vos colonnes seront ouvertes aux personnes qui désireront traiter la question des banques indépendantes, en conséquence je me permets de vous adresser plusieurs articles sur ce sujet.

J'ai l'honneur de vous saluer avec respect,
A. RIDE.

Avant d'entrer en matière, et d'appuyer par un raisonnement aussi court que possible la nécessité de laisser à tous la faculté de faire la banque en société par actions avec un gérant représentant la société, je crois devoir faire quelques observations, et démontrer que cette faculté est un droit qu'on ne peut refuser sans injustice et sans despotisme. Dans tous les cas, je pense que la législature doit astreindre les personnes ou sociétés à fournir au public des garanties positives et non illusoires, comme celles qui existent à l'égard des banques en opérations dans ce moment.

Je dirais d'abord que la faculté de faire la banque, une fois accordée à un ou à plusieurs, dans un pays libre, devient immédiatement un droit qui appartient incontestablement à tous, et que toute loi ou article de *loi en opposition avec ce principe de liberté* est un privilège attentatoire à l'égalité de droits des citoyens. En France, pays monarchique, où les citoyens jouissent généralement de moins de liberté, où les droits sont plus restreints, dans lois de ce genre n'ont cessé de soulever l'animadversion publique, l'une sur la culture du tabac, l'autre sur la banque de France, enfin, cette dernière vient d'être éludée par la banque Lafitte et tous les efforts du gouvernement réunis à ceux des partisans de la banque n'ont pu obtenir des chambres le moyen de maintenir intact, le privilège en faisant passer une loi qui pouvait nuire, soit directement, soit indirectement à la banque Lafitte; enfin, on a préféré être victime des abus que l'on fait de la loi à l'aide de laquelle la banque Lafitte s'est établie plus tôt que d'y faire un changement dont le résultat aurait été la confirmation d'un privilège.

Si dans un pays monarchique, le monopole est en horreur, et comme privilège, et aussi parcequ'il attaque immédiatement l'existence matérielle de chacun, combien, à plus forte raison ne doit-il pas l'être dans un pays républicain! Cependant, il est juste de convenir que souvent, en agriculture, en trafic, en industrie il a produit de bons effets pour établir et consolider une agriculture, un trafic, une industrie favorable au pays; dans tous les cas il ne peut être considéré que comme un moyen de transition, et hors de cette position, toujours plus dangereux dans une république que dans une monarchie, où le souverain peut le briser de suite par un effet de sa grande puissance; le monopole n'engendre que despotisme, déprédations, misère; despotisme puisqu'il attente au droit d'égalité du citoyen, déprédations, parce qu'il produit injustement au profit de quelques uns des bénéfices au détriment de la masse; et misère parce que ceux qui sont à la tête de ces grandes institutions les exploitant à leur gré redoutent peu le contrôle du gouvernement contre lequel ils luttent avec avantage, et finissent presque toujours par disposer à leur profit de la fortune des citoyens, enfin, il crée la plus insupportable des aristocraties, celle qui ne repose sur aucun service rendu au pays, l'aristocratie d'argent; quels que soient les dons que la nature aura répandus sur un pays, le monopole les annihilera; quelque soit son commerce et les avantages de sa position il les anéantira.

Si maintenant je parviens à démontrer que le système de banque tel qu'il existe dans la Louisiane, est un monopole de 1er ordre, la conclusion sera facile dans un pays qui prétend être libre, et où les citoyens veulent surtout être égaux en droits; certainement la victoire restera au peuple, mais par la difficulté qu'il éprouvera pour rentrer sans violence dans ce qui lui appartient il connaîtra combien il est dangereux pour la liberté et la justice d'employer le système des privilèges même pour obtenir de grands et favorables résultats.

Le monopole est un privilège de bon plaisir, qui par conséquent est accordé ou refusé à volonté par le gouvernement d'un pays à un ou plusieurs, pour faire un trafic avec des droits et avantages qu'il interdit aux autres citoyens. Il résulte de l'état actuel de la législation que les citoyens de l'état de la Louisiane ne peuvent se réunir en société par actions pour faire le trafic d'argent, et de papier, avec les mêmes avantages que les banques, s'ils n'ont obtenu préalablement une charte de la Législature, charte qu'elle peut refuser si bon lui semble. La plupart des législateurs croient avoir le pouvoir de refuser une charte, demandée aux mêmes conditions que celles déjà accordées, à cet égard ils sont dans une erreur si grande, que je ne crois pas qu'il y ait le moindre argument pour soutenir cette opinion quand on lui opposera l'égalité de droits des citoyens. Mais si on admet que le gouvernement puisse accorder ou refuser une charte à volonté, ce n'est plus qu'un privilège de bon plaisir et par conséquent un monopole, en faveur de l'espèce du privilège, or le privilège et le monopole étant incompatibles avec l'égalité de droits des citoyens, ils doivent cesser d'exister sur la réclamation même d'un seul citoyen.

Dans un second article je démontrerai la nécessité de laisser immédiatement aux citoyens la faculté d'établir des banques indépendantes, en se conformant à une loi sur cette matière. A. RIDE.

Nous admettons cette communication avec plaisir comme nous avons admis celle d'un Vieux Français, sans voir les choses de la même manière. Prochainement nous nous proposons d'examiner nous même ce sujet.

Monsieur le Rédacteur,

A mon arrivée de la campagne, je viens de lire dans votre no. du 14 courant, un article d'économie politique signé *un vieux français*, veuillez insérer ces quelques lignes en réponse, si, comme il le dit lui même, vous les en trouvez dignes.

Je ne crois point, comme le prétend mon compatriote, (que je ne connais nullement, mais que je suppose être capitaliste) que le maximum fixé pour le taux de l'intérêt de l'argent soit un vice dans la législation; car dans presque tous les pays cette loi est en vigueur, et avec raison, puisque tous les abus qui en ont résulté ont prouvé qu'il fallait mettre un frein à cette sordide avarice qui dépouillait le père de famille, la veuve et l'orphelin. Précisément en France où cette loi existe au taux de 5 pour cent l'an, et d'après l'usage des places de commerce, à 6 pour cent, avec les renouvellements et les intérêts et les 1⁄4 de courtage (usage établi), le négociant obligé de faire des emprunts fréquents est bientôt dévoré par ces pertes continuelles et inaperçues pour ainsi dire. Je ne pourais mieux le comparer qu'à un homme qui, sans y songer d'abord et ne s'en apercoit que lorsqu'il ne peut plus en sortir, englouti par ses propres efforts.

Un capital en argent est bien, comme le dit l'auteur de l'article, un instrument de travail et d'industrie, mais pour l'industriel pauvre, il ne faut pas que le taux en soit trop élevé, surtout quand il offre des garanties morales. Si ce taux n'était point fixé, pressé par la cupidité souvent aveugle, ou le besoin toujours impérieux, ce même industriel qui passerait ses nuits et ses jours dans un travail forcé engraisserait un usurier qui, tranquille chez lui, à l'abri des fatigues et de l'intempérie des saisons, n'aurait d'autre souci que celui de supputer les bénéfices énormes que la sueur de l'industriel pourrait lui rapporter.—Si le malheureux a des garanties réelles, elles deviennent la proie du prêteur.

"On loue" dit-on, "les terres, les maisons, on loue même le travail de l'homme etc."—Oui on loue l'argent, mais à un taux fixé, ce qui est bien, comme je me suis efforcé plus haut de le démontrer, et ce taux doit être dans chaque pays, comme il l'est en effet d'après le développement de l'industrie.—Je ne vois aucune comparaison à établir entre les propriétés rurales ou de ville, attendu que ces choses là ont pour leur location des fermages ou des baux habituels qui ne varient point ou presque pas.—Les propriétaires ne sont point déshonorés pour les tenir à un prix trop élevé, mais elles restent sans fermiers ou locataires, et ces mêmes propriétés, d'utiles qu'elles seraient deviennent onéreuses par les impôts dont elles sont grevées.

Pour ce qui est du travail de l'homme, on le loue, il est vrai; mais il est plus ou moins payé d'après la mesure de ses capacités et de son activité au travail, et produisant, il récolte et doit en recueillir la meilleure partie.

Non, comme vous le prétendez, l'emprunteur n'est pas le meilleur appréciateur du prix de son emprunt, parceque l'indispensable, la dure nécessité, de recourir aux capitalistes lorsque ses récoltes ou ses locations viennent à lui manquer, le force à payer le taux demandé par ces mêmes capitalistes.—Je ne peux mieux comparer la mort pécuniaire de ce propriétaire qu'à l'effet d'un poison lent qu'on lui verserait chaque jour pour éteindre son existence physique.—Ce n'est donc pas à tort que la loi flétrit le nom de l'usurier, et la flétrissure est grave, puisque en France, lorsque l'usure est démontrée, outre les autres peines infligées par la loi, le jugement est affiché dans toutes les villes de l'état, afin qu'il ne puisse exercer son indigne trafic nulle part sans être connu.

Non, évidemment non, il n'est pas juste que l'homme, propriétaire d'un champ qu'il néglige, profite des sueurs et de l'intelligence de son fermier, pour retirer un plus grand bénéfice, il trouve assez de récompense dans la plus value de son domaine; ce serait le miel de l'Abeille laborieuse dévoré par l'indolent frelon.

Il n'est pas rationel de dire que le capitaliste, qui prête à un homme d'industrie lequel sait faire fructifier les capitaux qu'on lui confie, doit en partager le bénéfice dans les opérations où l'industrie aura été le principal instrument, sans encourir aucune chance de perte en encourant celles du gain, puisque l'industriel s'expose lui même à la première, ce serait ici le lieu de citer le bon Lafontaine dans son *Bertrand et Raton*.

Celui qui prend des moyens détournés pour arriver à l'usure sait bien qu'il va contre les lois de son pays; à mon avis il est aussi coupable que celui qui, sûr de l'impunité de son crime par l'isolement des lieux et l'heure à laquelle il le commet, demande la bourse au voyageur attardé et le consomme, s'il éprouve quelque résistance.

Il résultera du dernier paragraphe de l'article inséré, que la plupart des possesseurs d'argent n'aurait pas assez de jugement pour le placer d'une manière aussi sure que fructueuse, car après avoir dit: "que souvent ils placent leur fortune dans de grandes entreprises anonymes ou dans les fonds publics etc."—(J'analyse, je crains d'abuser de votre patience,) ils les refusent presque toujours aux hommes d'honneur, de probité et d'intelligence.—J'en suis fâché relativement à eux, mais un vieux proverbe de mon pays, dit: on ne peut pas tout avoir. Cependant très souvent le mérite et la sagesse accompagnent la fortune.

Agréez Monsieur le Rédacteur l'assurance de ma parfaite considération.

A. R..........g
Un Jeune Français.

A M. le Rédacteur de l'Abeille.

Il n'y a rien d'intéressant comme ce qui se passe au Congrès si l'on ne s'arrête pas à la forme. Il est bien vrai qu'il faut un peu de travail pour tout lire, mais pour qui s'intéresse véritablement à la chose publique c'est un petit inconvénient. Je me complais, moi, dans cette lecture et chaque jour je braque bravement mes lunettes sur les larges colonnes du Globe pour saisir le sens apparent d'abord et ensuite le sens caché de nos modernes Démosthènes.

Une des dernières séances, où l'on parlait de fonctionnaires prévaricateurs, m'a paru particulièrement intéressante.

Les membres de l'opposition disaient: le pouvoir ne cherche point les honnêtes gens pour leur donner les places, il ne cherche que des hommes dévoués. Quand on est partisan *quand même* du gouvernement et qu'on est homme d'action pour soutenir ses patrons dans les luttes électorales, on est tout ce qu'il faut être pour faire un douanier, un ministre ou un trésorier. On croyait que le dévouement n'était de mise que dans les monarchies; mais on en cela on se trompait, comme il est facile de le voir. Le dévouement à la personne (quelque non méritée) du Président est aussi indispensable pour parvenir aux honneurs dans notre République que dans [illegible] Asiatique: avec cette différence pourtant, que le dévouement est plus pénible parmi nous. C'est qu'il faut être dévoué non seulement au maître, mais encore aux amis du maître; amis exigeants quelquefois et non des plus faciles à satisfaire.

Partant, il n'est pas surprenant que ces hommes si dévoués fassent des prodiges. Des hommes probes, il en est encore sans doute, mais ces hommes sont peu courtisans, ayant le cœur haut placé, et ne descendent jamais à mendier des faveurs; encore moins à les mériter par des complaisances. Ces figures sévères seraient pour messieurs tels et tels des reproches vivants et on les laisse dans leur coin pour employer des roués.

Or, continue l'opposition, vous devez, être jugés, messieurs les gouvernants par les choix que vous faites, dar l'homme se dévoile par ses sympathies. Si vous évitez les honnêtes gens dont l'austérité vous épouvante, c'est que vous ne leur ressemblez pas; et si vous prenez de préférence des complaisans, c'est que vous avez des desseins cachés que vous n'osez pas avouer au grand jour. Par conséquent, si vos créatures commettent des soustractions frauduleuses, n'est-ce pas vous et vous seuls qu'il faut en accuser?

De son côté le pouvoir fait répondre par ses amis: De quoi vous plaignez-vous, et pourquoi tout ce bruit? le gouvernement a été volé, soit: mais, puisqu'il ne se plaint pas, qu'avez-vous à dire, vous?

Permettez, réplique l'opposition, ce n'est pas le gouvernement qui est volé, c'est le peuple, car tous les impôts viennent de lui et lui appartiennent. Si une partie de ce qu'il avait en réserve pour payer les dépenses de l'administration est détournée de sa destination, cette partie devra être remplacée par lui. Donc c'est le peuple qui est volé, et c'est lui qui a droit de se plaindre.

JULES L.

Le *Herald* traduit par "political fasts" (jeûnes politiques) les mots "jours *néfastes*," dont le *Canadien* s'est servi en parlant de l'exécution de Cardinal et Duquette; et là-dessus il suppose que l'on faisait allusion aux "messes politiques qui se célèbrent annuellement pour l'âme des trois rebelles tués dans une émeute, le 21 Mai 1832," et cela prouverait d'un très mauvais goût au délicat *Herald*. On ne dispute pas des goûts, mais il n'était nullement question de "jeûnes" ni de "messes." Les mots "jours néfastes" veulent dire, en français, jours de malheur, jours de deuil, comme l'ont été et le seront tous ceux où le gouvernement a adopté ou adoptera quelqu'une des vues ou suggestions du *Herald* et Cie.

Canadien.

Nouvelle-Orléans, 16 Janvier 1839.

James H. Caldwell, Esq.

Monsieur,—La perfection avec laquelle vous avez joué le rôle de Gossamer samedi dernier, à l'occasion du bénéfice que vous avez donné pour l'Association Charitable des Pompiers, a laissé à un grand nombre de vos amis un vif désir de vous voir encore dans ce rôle et d'autres du même caractère, que vous avez créés avant votre retraite du théâtre. Quoiqu'il se soit déjà écoulé plusieurs années depuis cet évènement, il n'est pas oublié les émotions que vous leur faisiez éprouver et conservent gravé dans leurs mémoire le souvenir de Charles Surface, Doricourt, Young Rapid, Belcour et Henry.

Les instances de vos amis nous ont décidés à servir de médiateurs entre eux et vous. Nous ajouterons que votre condescendance à leurs vœux aurait un double prix si vous choisissiez pour les soirs de vos représentations, ceux où paraîtra Mlle. Ellen Tree.

Nous sommes avec respect,
Vos obéissans serviteurs,
DAVID C. KERR,
JAS. R. STERRET,
J. N. DUNCAN,
H. C. CAMMACK,
JOS. M. KENNEDY,
H. B. CENAS,
R. M. CARTER,
GEORGE EUSTIS.

A MM. David C. Kerr, James R. Sterrett, J. N. Duncan, H. C. Cammack, J. M. Kennedy, H. Cenas, Richard M. Carter, George Eustis.

Messieurs,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre vraiment flatteuse et honorable que vous m'avez adressée, en date du 18 courant.

Si ma présence, en compagnie de l'actrice distinguée qui en ce moment, fait l'ornement du théâtre Saint-Charles, peut ajouter de l'intérêt aux pièces que l'on désire voir représenter, je consentirai avec plaisir à paraître sur la scène pour cinq soirées de plus. Mes devoirs publics ne me permettent pas de jouer toute la série de mes rôles, mais j'aurai l'honneur de jouer trois ou quatre soirées durant l'engagement de Mlle. Ellen Tree.

Je suis, Messieurs,
avec des sentimens de respect,
Votre obéissant serviteur,
JAMES H. CALDWELL.

Nlle.-Orléans, 23 jan. 24 jan

COMMERCIAL.

DERNIERES DATES.

New-York	jan 13	Liverpool	déc 15
Boston	jan 12	Londres	déc 14
Philadelphie	jan 1	Havre	déc 15
Washington	jan 11	Paris	déc 8
Baltimore	jan 12	Bordeaux	déc 12
Charleston	jan 19	Madrid	[illegible] 5
Vera Cruz	jan 7	Cadix	nov 19
Tampico	jan [illegible]	Havane	jan 14
Mexico	nov 25	Houston	jan 9

MARCHE DE LA MOBILE—20 Janvier.

Coton.—Dans notre dernier rapport nous donnâmes le chiffre de nos existences 42,528 balles. Depuis nous avons reçu 19,758 balles et expédié pour divers ports 10,231 balles portant nos existences à 52,055 balles contre 62,341 l'an dernier à pareille époque. Les nouvelles venues par le Royal Williams ne sont point aussi favorables qu'on l'avait espéré; aussi le marché en a éprouvé un léger mouvement de baisse. Cependant les détenteurs sont fermes et une baisse n'est pas probable. Les ventes opérées depuis notre dernier rapport vont à 10,000 balles. Aux prix suivants bon et beau 15 1⁄4, bon courant 14 1⁄2 à 15, courant 14 à 14 1⁄2; moyen 13 1⁄4 à 13 1⁄2, ordinaire 12 à 12 3⁄4.

Nulle amélioration a signaler dans des affaires de place. Cependant il y a un peu d'activité à cause des opérations faites par les spéculateurs. Nous avons eu ces jours derniers beaucoup d'arrivages et la quantité de batimens dans le port est plus que suffisante, pour nos besoins.

Farine.—On a fait des ventes à Baltimore à $9 superfine. L'approvisionnement du reste, est bon et la demande limitée.

Sucre.—Le marché est calme depuis nos derniers avis, et il ne se fait rien au delà des besoins de la consommation immédiate. Des qualités des Attakapas ont obtenu 6 1⁄4 à 7.

Marché Monétaire.—Nous ne sachons pas qu'on ait manqué de facilités pendant les deux ou trois dernières semaines.

Changes.—On fait sur New-York, à 60 jours à 1 à 1 1⁄4 d'escompte et la demande est bonne. A 5 jours de vue 1 à 1 1⁄4 pour cent de prime. Sur les autres villes de l'Est à proportion.

FRET.

Pour Liverpool	3⁄4 d.
" Havre	1 1⁄2 c.
" New-York	3⁄4
" Boston	7⁄8
" Philadelphie	3⁄4

MARCHE DE LA HAVANE.

14 Janvier 1839.

Eau de vie $1 par gal: genièvre, $1: Farine, N. O. $20 à 21; jambons, 20 à 22, le qtl, porc mess $14 bbl 24 à 26, do. N. O. prime, 20 à 24; graisse, $6 à 28, bœuf en baril, prime et mess, 12 à 14.

Cours.—Sur Londres 9 1⁄2 à 11 de prime: sur Paris 4 1⁄2 à 5 d'esc; Fonds espagnols 8 à 10 de prime; New York, 1 à 1 1⁄4 prime; N. O. pair à 1⁄2 pour cent d'escompte.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Narranset, Simpson, Boston, S & J P Whitney
Navire Eliza, Sohomaker, Havre, Blanchard Kenner
Brick Cecilia, Hopkins, Vera Cruz, J. W. Zacharie
Goel. Louisiana, Auld, Vera Cruz, J. A. Merle & co
Goel. D. Moss, Rowe, Pensacola, Capitaine
Goelette Casket, King, Savannah, F. M. Reed & co
Goel. Enterprise, Thompson, Tampa Bay, Capt
Goel. Messenger, Wells, Houston, Capitaine

ARRIVES.

Bateau à vapeur New York, Wright, de New York, via Charleston, Key West et Havane.
Bateau à vapeur Robson, Wood, de Randolph.
Bateau à vapeur Mogul, Coombs, de Louis.
Bateau à vapeur Sompalore, Clark, Baton Rouge.
Bateau à vapeur Houma, Griffin, Alexandria.
Bateau à vapeur Alabamian, Rhodes, Iberville.
Bateau à vapeur Washington, Streck, Iberville.

MEMORANDA.

Le New York a laissé la Passe à la Loutre le 23, à 9 heures du matin. rapporte un steamer à côté du Frances Ashby, prenant son chargement. Plusieurs voiles en rivière.

AVIS.—Le superbe bateau à vapeur CZAR, partira pour Louisville et Cincinnati, aujourd'hui 24 du courant, à 10 heures du matin. Les passagers voudront bien se trouver à bord à l'heure indiquée.
24jan PIERCE SHANNON & BROTHER.

LE TARIF DES DROITS DE DOUANE des Etats-Unis d'Amérique, en français, annoncé il y a quelque tems, étant sous presse, le public est prévenu que la liste de souscription à cet ouvrage est ouverte, à dater de ce jour. S'adresser à Mr. L. Deletra, Bureau Naval à la Douane, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3. 24j—1e.

AVIS.—Mr. SILAS PAGE, consignataire d'un lot de whiskey, débarqué du bateau à vapeur Wm. French, voudra bien passer au bureau du soussigné, pour emporter ledit lot, en payant le fret et les charges. GEO. BUCHANAN & Co.
24 jan—3 68, rue du Camp.

MESSRS. Blot, Severin, D. Bailly, L. Labadens et V. Lefebvre, consignataires par le navire Andrew Scott, du Havre, sont priés de passer au bureau du consignataire. GEORGE BEDFORD.
24 jan 22, rue Bienville.

A VENDRE—Une machine à vapeur, ayant deux moulanges à farine de maïs et deux corn crackers à éplucher le maïs, aussi un chaland, le *Corn Cracker* est en très bon ordre et bien garni ayant des ustensiles de cuisine, lits, tables et chaises, &c. et à bord duquel on peut voir la machine à vapeur Elle est maintenant en opération et en bon ordre et peut être mise en usage pour un moulin à scie ou sur une plantation à sucre. Le moulin peut moudre dix boisseaux à l'heure et le corn cracker éplucher 70 boisseaux dans le même espace de temps. S'adresser à bord du chaland, maintenant sur l'autre côté de la rivière, vis-à-vis le débarquement du steamboat ou au No 119, Vieille Levée. 24 jan—1

AVIS.—Leçons de Piano-Forte. — William Smith, professeur de Piano, offre ses services aux citoyens de la Nouvelle-Orléans. M S. ayant été employé à Boston pendant plusieurs années comme professeur de piano dans plusieurs familles et collèges de demoiselles, espère mériter la confiance du public de la Nouvelle-Orléans. Il se réfère au
Rev. Dr. Clapp,
à MM. Stetson & Avery,
Henderson & Gaines.
Pour les prix, &c., s'adresser au magasin de livres d'Alex. Towar, 49, rue du Camp. 24j—4j

AVIS—Si M. Joseph Fagott, qui est arrivé en cette ville dans le mois de novembre dernier, à bord du bateau à vapeur Astoria, avec une quantité de marchandises, veut avoir la bonté de s'adresser au magasin des soussignés, il lui sera communiqué quelque chose à son avantage. GEO. BUCHANAN,
24 jan 68, rue du Camp.

A UNE assemblée des actionnaires de la Compagnie du Chemin à coulisse de la Nlle.-Orléans et Nashville, tenue le 23 janvier 1839.

James H. Caldwell, Esq. fut appelé au fauteuil, et M. W. Hoffman, Esq. nommé secrétaire.

Le rapport annuel du président et directeurs ayant été lu, il fut résolu à l'unanimité que ledit rapport soit imprimé. Les actionnaires procédèrent alors à l'élection de directeurs pour une année, le Dr. E. H. Barton et W. F. C. Duplessis furent nommés scrutateurs, les votes ayant été comptés, il se trouva qu'il y avait 39,516 votes, et que les messieurs suivans étaient élus, unanimement directeurs pour une année, savoir,

James H. Caldwell, M. W. Hoffman,
Clark Woodruff, Horatio Davies,
W. F. C. Duplessis, Geo. A. Waggaman,
M. Gordon, jr. Wm. Christy,

Sur motion, il fut proposé et secondé que les actionnaires s'ajournent 'sine die.'
24jan M. Wm. HOFFMANN, secrétaire.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre chez LELIEVRE, encoignure Royale et Ste-Anne;
Un assortiment complet de Graines de Jardinage garanties, propres à la saison.
Nouveau Jardinier de la Louisiane, librairie, articles de bureau et de fantaisie. 24j—3p

PORC EN MASSE, Graisse, Machoires de Porc, Bœuf, &c.—402 plats-côtés porc en masse; 189 épaules do do; 85 jambons do do; 27 boucauts jambons salés, 21 boites machoires de porc, pour la vente de la Havane; 379 barillets graisse en feuille; 30 barils bœuf prime, en débarquement du bateau-à-vapeur Mogul, à vendre au [illegible] de la Levée par
LAYET & AMELUNG,
24j 17, rue de la Commune.

3, 9, 11, 25, 34, 73, 59, 32, 22, 69, 58, 19, Sont les numéros sortis.

BILLETS SEULEMENT $2 50 cts. UN GROS LOT DE $10,000.

GRANDE LOTERIE D'ETAT.

Autorisée par la Législature de cet Etat.

CLASSE, C.

Devant être tirée Jeudi, 24 Janvier 1839, à 4 heures, P. M. à l'Hotel Bishop, rue de la Commune.

S. DAVIS & Co., Directeurs.

75 Numéros ballotés—12 sortant.

PROGRAMME:

1	Lot de	$6,000	$6,000
1	"	2,500	2,500
1	"	1,500	1,500
1	"	1,200	1,200
3	"	1,000	3,000
3	"	600	1,800
3	"	500	1,500
3	"	400	1,200
4	"	300	1,200
5	"	200	1,000
7	"	150	1,050
10	"	100	1,000
15	"	70	1,050
163	"	60	9,780
63	"	25	1,575
63	"	20	1,260
63	"	15	945
63	"	10	630
126	"	8	1,008
3,780	"	5	18,900
23,436	"	2 50	58,590
27,814	Lots, montant à		$118,688

Billets $2 50; demi-billets $1 25; quarts do billets 62½c.

Paquets de 25 billets pour $60 50 garantis devoir tirer au moins $30.

Paquets de 25 demi billets, pour $34 25, garantis devoir tirer au moins $15.

Paquets de 25 quarts de billets, pour $15 55, garantis devoir tirer au moins $7 50.

Pour paquets ou simples billets, s'adresser au bureau du Directeur, rue de Chartres, No.16, et à l'encoignure des rues St-Louis et Chartres. 24 jan

MAGASIN DE TRAVESTISSEMENS—184, rue Bourbon. Mme. Ve. BONIVARD a l'avantage d'informer les amateurs de bals masqués, qu'elle vient de recevoir un choix complet de costume de la plus grande richesse, et qu'elle pourra décorer avec l'assortiment qu'elle possède maintenant, satisfaire tous les goûts des personnes qui voudront bien l'honorer de leurs visites.

Pour faciliter les travestissements de messieurs les souscripteurs des *Bals de la Salle St. Louis*, messieurs les propriétaires ont bien voulu lui permettre d'établir au dessus de ladite salle, un magasin le soir de chaque bal masqué sera assorti dans tous les genres et costumes nouveaux. 24 jan—3

AU PUBLIC—Le soussigné ayant acheté la Pharmacie de Mr. F. JOHLES, Jr. située *dans la ville de Lafayette, rue de la Levée près de la rue Josephine*, s'empresse de prévenir ses amis et le public en général qu'il aura toujours un assortiment de Drogues et médecines choisies, *parfumeries et peintures, et qu'il remplira toutes prescriptions*, avec attention et fera de tout son possible pour se rendre utile.
S. ROSSI.
24 jan—6

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'Honorable Charles Maurian, juge.—23 Janvier 1839.—No. 9861.—Simon Fanard contre ses créanciers.—Sur lecture et enrégistrement du tableau de distribution, cité en cette cause, il est ordonné par la cour, que toutes les personnes intéressées [illegible] en déduire sous dix jours, à compter de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait point homologué.
Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, 23 Janvier 1839.
24j—3 ARMAND PITOT, Greffier.

SAMUEL LOCKE & Co., magasin en gros et en détail, de quincaillerie et manufacture d'ouvrages en ferblanc, cuivre et tôle, no. 8, rue Nouvelle Levée, 1ere municipalité, viennent de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et des ports de l'Atlantique un grand assortiment de quincaillerie et ferronnerie qu'ils offrent en vente au compte.

Les marchands de la campagne et le public sont invités à aller examiner leur assortiment composé en partie de

COUTELLERIE de table et de poche de toutes formes et de toutes qualités, couteaux à découper, à la Bowie; rasoirs de toutes qualités en boites d'un seul ou d'une paire, par deux.

OUTILS de charpentiers et menuisiers, scies des manufactures d'Auburn et de New York, tarières, équerres, haches de Collin et Simond, et toutes sortes d'instrumens pour tonnelier.

FERREMENTS pour bâtisses—Pentures complètes de Clark et en fer fondu, droites ou courbées, serrures anglaises, françaises, &c, pour armoires, bureaux, malles, &c., crochets, verroux, vis en fer et en cuivre, clous coupés de Boston et tous les tenailles pour la culture.

CHARRUES—350 no. 1 et 2, bêches et pelles, chaînes pour charrues, meules, fer anglais plat carré ou rond de do. américain, de la Caroline et suédois de toutes grandeurs et qualités, sonnettes pour bestiaux, moulins à main de facture américaine et anglaise, avec ou sans volant.

OUTILS DE FORGERON—Enclumes à trou de rat fins et ordinaire, étaux de toutes sortes, marteaux de toutes grandeurs, limes plates et rondes, bâtardes ou fines; objets de fer coulé, 46 000 pièces différentes sortes d'objets coulés des fonderies d'Ecosse.

ARTICLES DE CHASSE, fusils doubles et simples, poudrières, sacs à plomb, baguettes pour nettoyer les fusils, étaux, bourres, capsules, poires de Dupont en demi barils et en boites de ferblanc, plomb à gibier, en barres et saumons, pierres à feu, couteaux de chasse, hameçons et ligne de pêche etc

OBJETS EN CUIVRE, chenets, pelles, pincettes et fourgons, patères, chandeliers et bouquets, poulies, roulettes pour lit, anneaux, couplets et verroux etc.

OBJETS VERNIS, coffres forts de toutes grandeurs de manufacture américaine de beaucoup supérieur, nécessaires manufacture anglaise plateaux, mouchettes, lampes et chandeliers, tabliers, crachoirs, bowls et baquets etc.

GROSSE QUINCAILLERIE, poids pour fenêtres à coulisse, fer en barre anglais et américain, acier poêles, chaînes, grilles pour fourneaux à coke, tole, fer blanc, étain, cuivre à doublage, blanc de céruse à l'huile, clous à river et à planches etc.

OBJETS POUR NAVIRES, 109 douzaines avirons de navire, cordages goudronnés, lignes de sond, cuir à pompe, suif, [illegible] fanaux de signal, tarières, brosses, de toute espèce etc.
24 jan

SAVON CHINOIS de Lady Montague pour rendre plus éclatants le visage, le col et les mains et remarquable dans les belles caricatures, sous le patronage de sa majesté très gracieuse Victoria, et du prince George et toute la famille royale d'Angleterre, leurs majestés impériales, l'empereur et l'impératrice de Russie et les empereurs d'Autriche et de la Chine.

L'incomparable Savon Chinois de Lady Montague est le meilleur antidote connu pour les dartres, boutons, coups de soleil. Il fait aussi disparaître très promptement les rousseurs et les échauffures et produit une cicatrisation rapide des blessures pour laquelle on l'emploie. C'est le meilleur savon pour la barbe à cause de son onctuosité et il amollit et adoucit la peau. C'est une des inventions des plus remarquables de la chimie moderne, reçu récemment et à vendre au no. 96, rue de la Douane. 24jan

LE PROTET du steamboat Wm. Glasgow, est au bureau du soussigné. EDW. A. BRIDGE,
21 jan 56, rue de la Commune

CAFE & PLUMES—45 sacs café vert de la Havane; 2000 livres plumes d'oie, à vendre par
24 jan JOHN CROSBY, 36, rue du Camp

BALLES de Fusils et Carabines, en grosseur assorties, de la manufacture de Geo. Hule & Co. en magasin et à vendre par VAN WYCK & Co.
24 jan 35, rue du Camp.

PLOMB EN BARRE, en barrillet, à vendre par
24 jan VAN WYCK & Co, 35, rue du Camp

EAU DE VIE & VINS—2 demi-pipes eau-de-vie, vins de Port et Sherry en caisses, à vendre par
21 jan VAN WYCK & Co. 35, rue du Camp

THE—Impérial et poudre à canon, en magasin et à vendre par VAN WYCK & Co.
24 jan 53, rue du Camp.

HARDES—7 valises hardes à vendre par
24j VAN WYCK & Co. 35, rue du Camp.

MARCHANDISES—Consistant en bombasines bleues et noires, bas de soie et dentelles anglaises, à vendre par VAN WYCK & Co
24 jan 35, rue du Camp

CLOUX—Grandeur assortie, à vendre par
21 jan VAN WYCK & Co rue du Camp.

TRAITES sur New-York, à vendre par
24 jan VAN WYCK & Co 35 rue du Camp.

PAPIER A ECRIRE—100 rames papier à lettre de Ames, rayé, 100 do do superfin, bleu et blanc velouté; 50 do de superfin bleu; 50 do do commercial post, récemment reçus, et à vendre par
NORMAN STEEL & Co. 14, rue du Camp.
21 jan New-Orleans Stationers Ware-House

BRIQUES—25,000 briques du Nord, en débarquement et à vendre par GEORGE BEDFORD,
24 jan 22, rue Bienville.

TRAITES sur New-York et Boston, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par
Wm. C. TOMPKINS & Co.
24 jan 91, rue de la Commune.

CEDRE—940 poteaux de cèdre à bord de la goélette Wm. Henry, à vendre par
24 jan GEORGE BEDFORD, 22, Bienville.

ALCOHOL—15 barils à vendre par P. CUSACHS, 28, Vieille Levée, entre Douane et Bienville.
24 jan

TEREBENTHINE—20 barils, en débarquement à vendre par P. CUSACHS, 28, Vieille Levée.
24 jan

PEINTURE—200 barrillets peinture blanche, à vendre par P. CUSACHS,
21 jan 28, Vieille-Levée.

CAFE et cigares—30 sacs café vert de la Havane, prime, 50 milles cigares de la Havane, en débarquement de la barque Roger Williams à vendre par
JOSEPH COCKAYNE,
24 jan 25, rue Gravier

BRODEQUINS de kip et Runet—Un assortiment général constamment en main et à vendre par
24jan FROST & Co, 8 rue de la Douane

DEMI BOTTES—50 caisses demi bottes en veau cousues, et chevillées, à vendre par
24 jan FROST & Co. 8, rue de la Douane

TRAITES sur France et Londres à vendre par
J. ROBERT & Co.
24 jan—3 47, rue Bienville.

TRAITES sur la Havane, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par
J. ROBERT & Co.
24 jan 47, rue Bienville.

SAVON—600 boîtes no. 1 et extra des fabriques de James Yould, Jackson et Towbridge, Geo. Robins et J. H. Morton, à vendre par
ISAAC BRIDGE & Co.
24 jan 134, rue des Magasins.

BLANC DE BALEINE—500 boîtes blanc de baleine de Nantucket et New Bedford, à vendre par
ISAAC BRIDGE & Co.
24 jan 134, rue des Magasins.

SUCRE—17 boucauts sucre en débarquement à vendre par 24 j. R. BRUGIER.

MELASSE—26 barils Melasse en débarquement à vendre par 24 j. R. BRUGIER.

TRAITES sur New-York, à vendre par
VAN WYCK.

CIGARES récemment reçus, en magasin et à vendre: 20,000 cigares sans écaille, 100,000 do. regalia, 60 lbs tabac manufacturé.
24 jan VAN WYCK, 35 rue du Camp.

PATRONS DE VESTE DE SATIN—4 caisses patrons de vestes de satin, assorties à vendre par
P. FOUCHE & Co,
24 jan 9, Nlle. Levée.

PORTER ET BIERE—200 barriques porter de Londres, et bière double, chaque barrique contenant 6 doux. pintes et 8 doux. chopines, des maisons bien connues de Duncan, Dun, Bar & Son, en débarquement du navire Elizabeth à vendre par H. & W. ANDERSON,
24 jan 82 et 84, rue Tchoupitoulas.

GENIEVRE DE HOLLANDE—30 pipes Genièvre de Hollande, qualité supérieure, importée de Rotterdam, en débarquement du navire Elisabeth à vendre par H. & W. ANDERSON,
24 jan 82 et 84, rue Tchoupitoulas.

VIN DE SICILE—530 pipes, demi pipes et octaves, en magasin et à vendre par
H. & W. ANDERSON.

L'ALMANACH (Ge-A-Hoot) du Texas et de la Louisiane pour 1839 calculé pour le méridien de la Louisiane et des contrées environnantes, à vendre par NORMAN STEEL & Co.
24 jan 14, rue du Camp.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi 24 Janvier.

3me. représentation de Mme. LECOMTE et Mr MARTIN, conjointement à la Famille Ravel.

ZOCAMBO,
ou
L'AMBASSADE A SMYRNE,
Pantomime en deux actes.
DANSES DE CORDE.
Par toute la famille Ravel.
LE QUAKER,
ET
LA DANSEUSE,
Vaudeville en 1 acte, de Scribe.
Le spectacle commencera à 6½ heures.

SALLE D'ORLEANS.

Samedi, 26 Janvier 1839.

GRAND BAL PARE ET MASQUE.

Prix d'entrée pour les cavaliers .... $1.

Aucune dame ne pourra être admise sans qu'au préalable elle n'ait reçu un billet d'invitation, qui sera personnel. 17 jan—

PANORAMA DE PARIS ET DE SES ENVIRONS.

EXECUTE PAR
MM. PHILASTRE & CAMBON,
Peintres des décors du Grand Opéra, et des Menus Plaisirs du Roi.

CE Panorama est ouvert tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à la nuit.

L'établissement est situé rue Royale, sur la place St. Antoine, derrière l'Eglise St. Louis.

Prix d'entrée, $1; moitié prix pour les enfans au dessous de 10 ans.

Cet immense travail ne pouvant être examiné d'une seule fois, et pour remplir un désir d'un grand nombre de personnes, on recevra des abonnements à raison de $5, une fois payées, pour tout le temps de l'exhibition.

Un nouveau et remarquable travail vient d'être exécuté par MM. Philastre & Cambon; peintres décorateurs de l'opéra. Il ne s'agit de rien moins que du Panorama de Paris, vu du haut du pavillon de l'horloge, le point le plus élevé du palais des Tuileries. Ce grand ouvrage de peinture est destiné à la Nouvelle Orléans, où il doit être transporté bientôt par Mr. Bilfeld jeune, peintre très avantageusement connu dans cette capitale de la Louisiane. MM. Philastre & Cambon ont trouvé dans la complaisance du général Athalin et du colonel Castres, toutes les facilités nécessaires à l'exécution de cet important travail.

(Extrait du Journal des Débats du 20 Sept. 1838.)

22 déc—3m

MUSEUM DE PROUGH

Et galerie des beaux arts.

Rue St. Charles, vis à vis l'hôtel de l'Exchange
Ouvert tous les jours et le soir (excepté le dimanche soir.

Prix d'entrée, 50 cts.: Enfans, moitié prix.

Le Dr. William Valentine prestidigitateur américain, est attendu journellement et jouera au museum.

La foire des marchands et Artisans aura lieu au muséum le 22 février prochain. 22 jan

PENSION ET EXTERNAT DE DEMOISELLES.

Dirigé par Madame GRANET.

Rue Toulouse entre Bourbon et Dauphine.

Mr. Granet fait lui-même les classes de français.

MONS. SCIARRA et sa Famille ont l'honneur d'annoncer au public, qu'ayant terminés leurs exercices à la Salle de Danse de la Bourse de Cité, rue St.-Louis, ils ouvriront un Théâtre dans la rue de la Levée, entre Enghien et du Port, mardi soir, 18 du courant.

Prix d'entrée,—loges	50 cents.
Enfans,	25
Gallerie pour personnes de couleur,	50

17 jan—6

JOCKEY CLUB DES COURSES.
De la Nouvelle-Orléans.
Courses Eclipse.

LES courses du printemps commenceront Mercredi, 13 mars 1839, et continueront pendant 5 jours. On donnera les particularités en temps.
23 jan Y. N. OLIVIER, propriétaire.

PROPRIETE DE VALEUR A VENDRE.

Le soussigné devant s'absenter le printemps prochain, offre à vendre à l'amiable, la Propriété qu'il occupe maintenant, située au Faubourg Washington, faisant l'encoignure des rues Pologne et de la Levée, mesurant 118 pieds, 3 pouces, 4 lignes de face au fleuve, 253 pieds, 11 pouces à la rue Pologne et face aux Magasins de Tabac; 118 pieds, 3 pouces, 4 lignes à la rue Moreau et 255 pieds, 7 pouces, 3 lignes à la limite du terrain attenant.

La Maison qui se trouve placée, à 130 pieds du chemin, est composée de dix appartements, galerie devant et derrière, deux cabinets, deux caves et au-dessus 78 pieds de face sur 38 pieds de profondeur, non compris les galeries.

Il y a dans la cour, derrière la maison, cuisine, chambres à domestiques, cabanes à nègres, magasins, four, puits, &c. L'espace compris entre la maison et le chemin public, mesure 119 pieds de face sur 130 pieds de profondeur et forme un joli jardin, planté d'arbres fruitiers, arbustes, plantes et fleurs de toutes espèces.

Il y a dans ce jardin une serre chaude de 42 pieds de long, sur 18 pieds de large, aussi une quantité de couches avec leurs chassis, contenant 2500 à 3000 plantes en pots. La levée est très large, elle offre de grands avantages pour y faire le commerce du bois et la démolition des chalans.

Il existe sur cette propriété une valeur de deux cent cinquante actions de la Banque des Citoyens, qui seront vendues avec la dite propriété [illegible]

Pour le prix et les conditions, s'adresser sur les lieux.
23j—1 J. BOURDIN

DIDION, Courtier, [illegible] à acheter une excellente cuisinière acclimatée et parfaitement recommandée; aussi un [illegible] blanchisseuse et repasseuse aussi [illegible] 13 à 14 ans. 23 jan—1

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OUEST CONTRE L'INCENDIE.

UNE élection de 13 directeurs pour un an, sera tenue le 4 lundi du mois de février prochain, entre 10 A M et 2 heures P M.
23jan GEO E RICHARDSON, secrétaire.

PHRENOLOGIE—M ZENDER prévient le public et ses amis, que ses cours phrénologiques commenceront dès aujourd'hui et que son bureau est ouvert tous les jours (le dimanche excepté) depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi, rue de Chartres, No. 167, entre St.-Louis et Conti.

Les personnes qui désireront venir l'honorer de leur confiance, recevront un tableau en français ou en anglais qui contiendra une description physionomique et craniologique de leurs individus. M. Z. consacrera ses soirées à se rendre au domicile des familles qui voudront bien lui envoyer une invitation. 23 jan—6

AVIS—Mr. Levasseur, professeur de flûte, élève de l'Ecole Royale de Musique de Paris, est maintenant attaché à l'orchestre du Théâtre d'Orléans a l'honneur d'informer le public qu'il donne des leçons de flûte, soit en ville, soit chez lui, rue St-Pierre, No. 179, entre Bourgogne et Rempart. 23—3

A VENDRE à bon marché, dans la rue Condé, No. 89—Une grande quantité de Tableaux de prix. 22 oct—3

A VENDRE—Une mulâtresse âgée de 18 ans, parlant anglais et français, sachant blanchir, repasser le linge, faire la cuisine, et en général tout ce qui a rapport au ménage; on la garantit de tous les défauts prévus par la loi. S'adresser au no. 80, sur la Vieille Levée. 19 jan—7

HOTEL DES ETATS-UNIS.

(Ci-devant Hotel de Holt.)

Ce superbe établissement sera ouvert de nouveau le 15 janvier sous la direction du soussigné.

CET hôtel situé à la jonction des rues Pearl, Fulton et Water, offre le plus grand avantage aux marchands et aux personnes qui font des affaires. Des chambres privées à coucher, ainsi que des salons élégamment meublés pour des familles peuvent être obtenues. Le soussigné se flatte que les dernières améliorations faites à cet établissement, le rendront un séjour agréable pour les étrangers ainsi que pour les personnes de la ville. La barre sera fournie des meilleures boissons et liqueurs. La table sera pourvue des meilleurs mets de la saison. Le soussigné fera tous ses efforts pour rendre son hôtel aussi commode que les autres et il n'épargnera aucune peine pour mériter le patronage et donner satisfaction au public.

La maison sera ouverte à toute heure.
22 jan EDWIN R YALE.

ON a besoin d'un ouvrier relieur, qui connaîtrait la facture des livres en blanc, ainsi que toutes sortes d'ouvrages, pourrait trouver de l'emploi en s'adressant à DAVID FELT & Co,
22 jan 24, rue de Chartres.

$20 DE RECOMPENSE—Le magasin du soussigné, No 17, rue Notre Dame ayant été défoncé dans la nuit de jeudi ou vendredi dernier, un baril de riz, ainsi qu'un demi baril d'eau de vie du pays ayant été enlevés dudit magasin, la récompense sus mentionnée sera donnée à la personne qui pourra donner des informations qui mèneront à la découverte de la propriété volée et à la conviction des voleurs. BOGERT & HAWTHORN
22 jan 63, rue Gravier.

JEUNE GARDE A CHEVAL.

LA compagnie montera à cheval dimanche 27 courant, à 10 heures précises du matin, et se réunira sur la Place Washington.
Par ordre du capitaine Chatry.
C. BELOT
23j Maréchal de Logis Chef.

MR. JOSEPH SHERLOCK voudra bien avoir la bonté de passer ou envoyer son adresse au bureau No. 56, rue de la Douane. 21 jan—3

AVIS—A vendre un CAFE bien monté dans la rue du Camp, et fourni de très bonnes affaires. Le propriétaire n'en dispose que par l'obligation où il est de s'absenter du pays. On pourra avoir de plus amples informations en se référant au bureau de cette feuille. 14 jan

VIN DES CANARIES—300 pipes, demi et quart de pipes de vin des Canaries, en magasin et à vendre par H. & W. ANDERSON,
24 jan 82 et 84 Tchoupitoulas.

BIERE FORTE D'ECOSSE—50 barriques qualité supérieure d'Edimbourg et Alloa, en barriques, contenant chacune, 5 douzaines pintes, 8 douzaines chopines, en débarquement et à vendre par H. & W. ANDERSON,
24 jan 82 & 84 Tchoupitoulas

VIN DE TENERIFFE—700 pipes, demi et quart pipes vin de Ténériffe, directement importés des îles à vendre par H. & W. ANDERSON,
24 jan 82 & 84 Tchoupitoulas.

GRAISSE—460 barilets graisse en feuilles, en débarquement du bateau à vapeur St. Louis, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
24 jan 38, Nlle Levée.

WHISKEY DE MONONGAHELA—50 barils vieux Whiskey Monongahela, en débarquement, et à vendre par
CARMAN & McMAHON,
24 jan 41 & 43, rue Poydras.

SUCRE—300 boucauts, à vendre par plantation à 45 milles au dessus de la ville FOUSHEE & Co.
24 jan 9, Nouvelle Levée.

CORDAGES—70 rouleaux Cordages, à vendre à bas prix; par FOUSHEE & Co.
24 jan 9, Nouvelle Levée.

CHANDELLES DE SUIF—200 boîtes, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co,
24 jan 134, rue des Magasins.

THE—75 boîtes Thé Young Hyson, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
24 jan 134, rue des Magasins.

HUILE DE SPERME—30 barriques Huile pressée d'hiver, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
24 jan 134, rue des Magasins.

DOMESTICS—300 balles à chemises et draps, cotons écrus de 3⁄4 à 4⁄4, à vendre par
24 jan 134, rue des Magasins.

HUILE—14 barrils Huile de sperme en magasin, et à vendre par CARMAN & McMAHON,
24 jan 41 & 43, rue Poydras.

BŒUF—Quelques barils Bœuf prime, en magasin et à vendre par S. B. MULLEN,
22 jan 17, rue Poydras

A VENDRE—Le paquebot à vapeur CONSTITUTION, [illegible] tonneaux, bordé en chêne et ses ponts en bois de l'Ouest. Il a été dernièrement doublé en [illegible], chevillé en cuivre et radoubé généralement afin de le rendre propre à servir comme navire de dépôt ou Hôtel à Galveston ou Matagorda. La machine à vapeur est supérieure et le bateau peut être mis en ordre à bon marché. Pour les conditions qui seront libérales, en fournissant des billets endossés, s'adresser à l'office de la Compagnie d'Assurance du feu de l'ouest.
23 jan—5

POUR SAINT-LOUIS.—Le beau bateau à vapeur WILMINGTON, capitaine Cleveland, fortement construit, partira pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires, samedi, 26 courant, à 10 heures A. M. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
JOS. & WM. DWYER,
Avances payées sur les effets embarqués à bord du dit bateau. 23 jan—4

POUR CINCINNATI ET LOUISVILLE—Le beau steamer neuf EMPEROR, capt. A. Auter, est attendu journellement, ayant une grande partie de son chargement engagé, il partira prochainement. Pour compléter le reste de sa cargaison ou pour passage, s'adresser à bord vis-à-vis rue Poydras, ou à
PIERCE SHANNON & BROTHERS,
57, rue des Magasins.

N. B. Les dettes contractées par l'équipage ne seront point payées, sans un ordre, signé du capitaine.
23 jan

PAQUEBOT REGULIER pour Manchester, (Yazoo) Vicksburg, Grand Gulf, Rodney, Natchez, Fort Adams et tous les ports intermédiaires.—Le steamer neuf LITTLE RED, capitaine Kennedy, fortement construit, est maintenant prêt à recevoir du fret pour les ports ci-dessus, au bas de la rue Gravier, et remboursera les frais pour les marchandises qui seront envoyées. Il partira mardi prochain à 4 heures du soir. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à
PRESCOTT, JONES & Co.
23 jan 85, rue Gravier.

POUR LA RIVIERE Arkansas, Little Rock, Fort Smith &c.—Le bateau à vapeur BEE, capitaine Shepard, bon marcheur et tirant peu d'eau, est maintenant en chargement, et partira Samedi, 27 du courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
GODFREY, LAVRIE & SMALL,
18 jan 98, Vieille-Levée.

ON DEMANDE à fréter un navire de 100 ou un de 200 tonneaux, pour un des ports du Mexique. S'adresser aux soussignés.
GUERIN & POUVERIN,
24j Encoig. Royale et Dumaine

POUR NEW-YORK ET BALTIMORE—Le superbe brick GRAND TURK, capitaine Sherrid, peut prendre 200 boucauts de sucre sur plantations, dans les environs, à 40 milles de la ville, pour l'un ou l'autre des dits ports. S'adresser à GEO. GREEN & BROTHERS,
24 jan 56, rue du Camp.

POUR NORFOLK.—La belle goélette fine voilière, doublée en cuivre, HENRY A WISE, capitaine Bayler, partira Vendredi 25 du courant. Pour passage seulement, s'adresser à
24 jan EDW. A. BRIDGE, 56, Commune.

POUR PHILADELPHIE—Ligne entre la Louisiane et Pennsylvanie,—Le navire paquebot A 1, RENOWN, capitaine S. Snow, est en chargement pour le port ci-dessus, et partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face le marché aux légumes, ou
24 jan—6 à N. H. COMLY & Co. 97, Camp.

A FRETER—La belle goélette neuve BLACK WARRIORS, du port de 80 tonneaux, prendra du fret pour un des ports du golfe ou les Attakapas, s'adresser à
23 jan KIDDER & HEAD, 24, rue Poydras

A VENDRE OU A FRETER—Le brick ANGOLA, classé A-1, capt. Binney, bon marcheur, ayant 5 ans de service, du port de 500 balles de coton, en bon ordre pour voyager. Pour les conditions s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Sucette ou à GEORGE BEDFORD,
22 jan 22, rue Bienville.

POUR LA HAVANE—Samedi prochain positivement—Le brick packet supérieur DOUGLAS, capitaine Baker, partira pour le port ci-dessus le jour fixé, et comme il doit être dans la ligne des packet réguliers, les chargeurs peuvent être assurés des jours de départ. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à W. F. VIGERS & Co,
22 jan 30, rue Bienville.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hands—La barque JOSEPHINE, capt Johnson, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, deux rangs plus bas que le marché aux légumes ou à J. D. DENEGRE,
22 jan 16, rue de la Douane

A FRETER—La belle goélette de première classe PALESTINE, capitaine Macy, fine voilière. S'adresser à
GEO. E COOLIDGE,
21 jan 96, rue Gravier.

POUR BOSTON—Devant partir samedi, 26 du courant—Ligne de la Compagnie Lombard & Cie entre la Nouvelle Orléans et Boston—Le paquebot A 1, COLUMBIA, ayant les 3⁄4 de sa cargaison engagée et chargé, partira le jour susdit. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine Barker, à bord, près la rue St. Joseph, ou JOHN A. MERRITT,
21 jan 53, rue du Camp

LIGNE DE PAQUEBOTS entre la N. Orléans et Baltimore le 5 février—Le navire paquebot SEAMAN, classe A 1, capitaine Crowell, ayant la plus grande partie de son chargement allant à bord, partira comme il est dit ci-dessus Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à GEORGE BEDFORD,
23 jan 22, rue Bienville.

POUR LA MOBILE—La goélette fine voilière PERSEVERANCE, capt McPherson, packet régulier, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu; Pour fret ou passage, qui sera pris aux taux ordinaires, ou passage, s'adresser à bord ou à
ASHBRIDGE & JENKINS,
21 jan 65, rue de la Commune.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de la Louisiane et Philadelphie—Le navire paquebot A 1 RENOWN, capitaine S. Snow sera prêt à recevoir du fret pour le port ci-dessus, mardi 25 du courant, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Snow, à bord, vis-à-vis le marché à la viande, ou à
N S COMLY & Co,
21 jan—6 97, rue du Camp

A FRETER—La belle barque JOHANNA GEORG, capitaine Hosbord, du port de 340 tonneaux, est maintenant prête à prendre cargaison pour un port, entre le Havre et Hambourg, s'adresser à
SCHMIDT, WEKER & Co.
19 jan No. 69, rue Bienville.

A FRETER—Pour quelque port du nord, au Cap Haitien—La goélette fine voilière URSULA, capitaine Davis, doublée en cuivre, de 130 tonneaux ou 900 barils de jauge, sera prête à prendre son chargement Mardi, et pourra partir sous peu. Pour conditions s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Joseph, ou à BOGERT & HAWTHORN,
19 jan 63, rue Gravier

POUR NEW YORK—Le brick A 1, GEORGE TURNER, capitaine Hunt, ayant sa cargaison engagée, partira sous peu pour le dit port. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à KIDDER & HEAD,
19 jan 24, rue Poydras

POUR LA MOBILE—Samedi prochain—La goélette fine voilière CONSTITUTION, capitaine Woodbery, peut prendre 150 barils de fret. Pour passage, s'adresser à bord, ou à ASHBRIDGE & JENKINS,
18 jan 65, rue de la Commune

LIGNE de Paquebots entre la Nouvelle-Orléans et Apalachicola.—La goélette fine voilière de première classe, HUDSON, capitaine Cliff, partira positivement la première. Pour fret de 100 barils qui seront pris aux prix les plus bas, ou pour passage, s'adresser à
ASHBRIDGE & JENKINS,
18 jan 65, rue de la Commune.

POUR PORTSMOUTH—La belle barque A 1, ASTORIA, capt. Soulé, fine voilière, ayant le quart de son chargement engagé, partira prochainement. Pour fret de 100 balles de coton ou pour passage, ayant des emménagemens superbes, s'adresser à bord vis-à-vis le poteau No. 13, seconde Municipalité, ou à
ASHBRIDGE & JENKINS.
18 jan 65, rue de la Commune

POUR FRET OU A FRETER—La goélette JULIA ANN, capitaine Webster, du port de 120 boucauts, est prête à recevoir du fret pour un port du Nord, elle prendra du fret en haut ou en bas de la rivière, s'adresser à
SHALLS & BROWN,
16 jan 96, rue des Magasins.

TOILE à voile—50 rouleaux toile à voile impériale, 70 do Bonnington; 50 do X T; 25 do Flattened; 30 do Halfdutch; 200 pièces ducks en débarquement et à vendre par R. H. WHITE,
23 jan 43, rue Poydras.

MARINADES—160 boîtes marque Lewis et Haskells, en quart, en demi et en jarres d'un gallon; aussi, châtaignes, tamises, et marc de ketcups, en magasin et à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
22 jan 46, rue Bienville.

LE soussigné ayant reçu une commission de député arpenteur des terres des Etats Unis, offre ses services au public, pour arpenter et marquer les limites de toutes terres dans quelque partie de la Louisiane qu'elles se trouvent.

Il continuera comme par le passé, toutes les opérations, soit comme arpenteur, soit comme ingénieur. Tels que alignement, arpentages, plans, dessins, niveaux, profils, calculs d'excavations, levées, le contenu de murs, etc. etc., en ville ou à la campagne. Il portera la plus grande promptitude dans l'exécution des commandes qui lui seront données. Les prix seront modérés, et les conditions sont pour de comptant.
FRED. WILKINSON,
Bureau no. 80, rue des Magasins, à l'Arcade de Banks. 11 déc—16,2ps

LES soussignés ayant pris des arrangements à cet effet, se livreront entièrement aux affaires de la commission; ils se chargeront des achats et ventes de produits et de marchandises, et s'occuperont aussi des expéditions.
JOHN T. LAGUERENNE & Co.
rue Toulouse.

Références:
Messrs. James W. Breedlove, Nlle Orléans.
Borie & Bohlen, } Philadelphie.
P. L. & F. Laguerenne, }
Birkhead & Pearce, Baltimore.
A. Lambat, }
P. A. Hargous, } New York.
E. K. Collins & Co. }
7 déc

TOILES d'Irlande, Indiennes &c.—En débarquement des navires Hobart, Orwell et Ellen Brooks, un assortiment complet de
Toiles d'Irlande 3⁄4 en pièces et demi pièces, toile damassée &c. Indiennes du pays
Indiennes de Manchester, nouveaux genres, couleurs garanties, blanches et noires de [illegible] Drawback, à vendre en caisse par
ANDREW GRAY,
16 jan 112, rue de Chartres.

A VENDRE—Très vieille et supérieure eau-de-vie de Cognac, importée en caisses et en bouteilles; Vin de Bourgogne Chambertin et autres crus en caisses; Vin de Champagne; quelques services de table en porcelaine blanche, pour petits ménages, par
L. BARTHE,
27 déc—1f,1f15j Enc. Bourbon et St-Pierre.

POMMES DE TERRE—160 barils Pommes de Terre du Nord supérieures, en magasin et à vendre par S. B. MULLEN,
22 jan 17, rue Poydras

BŒUF—200 barils Bœuf prime et B., en magasin et à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE,
22 jan 17, rue des Magasins

LANGUES DE BŒUF—Quelques douzaines en magasin et à vendre par S. B. MULLEN,
22 jan 17, rue Poydras

FARINE—750 barils de Cincinnati de diverses marques, à vendre par
22 jan JOSEPH LANDIS & Co, 14, Poydras.

CHAPEAUX, SOULIERS, HARDES—Un assortiment général des articles ci-dessus, constamment en vente chez FROST & Co.
28j 8 rue de la Douane

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.—Le prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $8 par baril; d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir de lundi 21 courant), 36 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser 12 pour cent en sus, c'est-à-dire 15 onces.
Nlle.-Orléans, le 18 janvier 1839.
18 jan C. GENOIS, maire.

ECRITURE—On appelle l'attention du public sur l'Académie d'Ecriture de la Nouvelle Orléans, encoignure de la rue du Canal et Place de l'Echange, dirigée par Messrs. A. & E. Everett.

Cette institution étant établie depuis plusieurs années a toujours reçu un encouragement libéral, et les propriétaires assurent le public qu'ils n'épargneront aucune peine, pendant cette saison, pour conserver la réputation que cette académie a joui jusqu'à ce jour. Ceux qui veulent acquérir une main élégante et rapide, voudront bien s'adresser à cette institution. On donne des leçons aux Dames à leurs demeures.

N. B. La Science de l'Ecriture par Dolbear, est en vente à l'Académie. 17 jan

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NLLE-ORLEANS—21 Janvier 1839.—Les propositions des réparations qui doivent être faites sur la dernière de la maison de Mr. St. Romes, dans la rue de Chartres, seront reçues au bureau de la dite compagnie, jusqu'à lundi, 28 du courant. AUG. ST. MARTIN,
22 jan—6 Secr.

UN Monsieur étant sur le point de laisser la ville, offre en vente privée, ses domestiques de valeur. Parmi eux se trouve une mulâtresse, âgée d'environ 27 ans, bonne cuisinière, et ses trois enfans, l'aîné est une jolie mulâtresse, âgée de 8 ans, et deux garçons, un âgé de 5 ans et l'autre 1 an.

Un nègre âgé de 28 ans, assez bon charpentier, et bon nègre de champs. Il a été élevé sur une habitation de coton, et est un des meilleurs glaneur de coton, avec sa femme, jolie mulâtresse, âgée de 24 ans, bonne domestique de maison pour la ville.

Ces domestiques sont tous de choix, acclimatés et pleinement garantis.

On peut obtenir du crédit, en garantissant le paiement d'une dette due en décembre prochain. S'adresser à JN. W. BACH,
22 jan—5 61, rue de la Commune.

BANQUE DU COMMERCE DE LA N. O.
Nlle. Orléans, 21 jan. 1839.

CETTE Institution achète des traites sur Londres et Paris. 21 jan G. C. HALL, caissier.

CLOUX de Boston—1500 barillets, 4 à 60 en magasin et à vendre par R. H. WHITE,
23 jan 43, rue Poydras.

GUNNIES—25,000 grandeur assortie en magasin et à vendre par R. H. WHITE,
23 jan 43, rue Poydras.

RIZ—120 barils riz nouveau et prime de la Caroline, en grands et petits tierçons, en déchargement du brick Deborah, à vendre par
J. D. DENEGRE,
22j 16, rue de la Douane

A. L. PLOUGH, Dentiste.—Bureau à l'Hôtel du Monde, rue St.-Charles, en face de l'Hôtel de la Bourse. 22 jan

VIN ET HUILE DE MARSEILLES—600 barriques Vin, marque de Bergasse; 900 paniers huile en grande bouteilles, marque de Plagne, en débarquement du navire Richmond, venant de Marseilles, à vendre par CARRIERE, DARAN & Co,
23 jan 11 et 15, rue St. Louis.

VIN DE CHAMPAGNE—Reçu directement de Reims, et à vendre par
ALLAIN & TREMOULET,
23 jan 11, rue Conti.

MELASSE—60 barils Melasse, en bon état, vis à vis la place d'armes, à vendre par
ALLAIN & TREMOULET,
23 jan 11, rue Conti.

SUCRE sur habitation, au-dessus de la ville, à vendre par ALLAIN & TREMOULET,
23 jan 11, rue Conti.

SIX mille Almanacs pour 1839, adopté pour les Etats de la Louisiane et du Mississippi, à vendre à 50 cents la douzaine, par
DAVID FELT & Co., N. Y. Stationers Hall.
23 jan 24, rue de Chartres

CAFE—50 sacs Rio, qualité supérieure, en débarquement de la Barque Beaver, à vendre par
SHALL & BROWN,
23 jan 96, rue des Magasins.

HUILE—Un envoi d'Huile pour hiver et printemps, à vendre par SHALL & BROWN,
23 jan 96, rue des Magasins.

VINS DE SICILE—Madère en barriques et quart de barriques, à vendre par
SHALL & BROWN,
23 jan 96, rue des Magasins.

HARDES—8 caisses flanelles et cotons rayés, à vendre par SHALL & BROWN,
23 jan 96, rue des Magasins

SAVON—300 caisses savon de la marque Beanchaw, 160 de Geo. Robbins, à vendre par
SHALL & BROWN,
23 jan 96, rue des Magasins.

VITRES—Un envoi, qualité supérieure, pour clore une consignation. SHALL & BROWN
23 jan 96, rue des Magasins.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DES NEGOCIANTS—Nouvelle Orléans 15 jan. 1839—A une élection qui a eu lieu le 14 courant, afin de nommer les directeurs de cette institution,

Messrs. M. S. Cucullu, H. Gally,
P. Conery, jr. J. W. Talhara,
J. H. Field, J. Richardson,
M. Musson, F. J. Forstall,
P. O. Sorbé, Alp. Miltenberger,
J. U. Lavillebeuvre, J. H. Leverich,
N. B. Lebreton, Charles Lessep,
G. G. Lawrie,

Ont été élus, et à une assemblée des directeurs qui eu lieu aujourd'hui Mr M. S. Cucullu a été élu président. Par ordre
16 jan SAM. S. RELF, secrétaire.

JOSEPH M. WHITE, Conseiller en lois. Son Bureau est dans le Passage de la Bourse, quelques portes plus haut que la Banque des Négocians.
16 jan—1s

SALLE D'ARMES,

Rue de Chartres, No. 167.

MR. A. JUMEL, Ex-Professeur de l'Académie Militaire de West-Point, donne ses leçons de [illegible] à 10 heures, et de 5 heures à 9 heures du soir. 16 jan

DEMANDE DE PROPRIETES—Les personnes qui désirent vendre quelques propriétés dans le carré de la ville à des prix modérés, sont priés de s'adresser à SANTOS, courtier.
Rue Rampart, no. 277, entre Dumaine et St. Philippe—15 12 jan

SACS DE GROSSE TOILE—100 balles de différentes grandeurs à vendre par
22 jan J LANDIS & Co.

A VENDRE—Une machine à vapeur de la force de 6 ou 8 chevaux, ayant un moulin à maïs, et [illegible] en dépend. La machine est neuve, et peut être vue à l'atelier de M. H. Marshall, encoignure Julia et Commerce. S'adresser à
LAWRENCE & LEGENDRE.

PORC MESS—200 barils Porc mess, en débarquement du steamer St-Louis à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
22 jan 63, rue Gravier.

CITRONS—240 boîtes, qualités supérieure, de Marseilles, récemment reçus et à vendre par
HANNAY & ROBERTSON,
22 jan 26, rue Gravier.

SAVON—75 boîtes savon No 1, en magasin et à vendre par HANNAY & ROBERTSON,
22 jan 26, rue Gravier.

EAU-DE-VIE—30 barriques eau de vie assortie, des docks de Londres, en magasin et à vendre par
HANNAY & ROBERTSON,
22 jan 26, rue Gravier.

PORTER ET BIERE—200 barils porter et bière de Londres et Liverpool en magasin et à vendre par HANNAY & ROBERTSON,
22 jan 26, rue Gravier.

VIN DE PORT ET SHERRY—Quelques caisses vin de Port et Sherry supérieur des Docks de Londres, en magasin et à vendre par
HANNAY & ROBERTSON,
22 jan 26, rue Gravier.

SAUCE A POISSON—10 caisses sauce à poisson de Harvey, importé de Londres, qualité supérieure, en magasin et à vendre par
HANNAY & ROBERTSON,
22 jan 26, rue Gravier.

PLOMB EN BARRE ET A TIRER—Un assortiment en main à vendre par
J. A. LAVILLEBEUVRE,
22 jan 17, rue des Magasins.

POMMES DE TERRE D'IRLANDE—1300 paniers en débarquement du navire Dumfries de Belfast, Irlande, à vendre par
PIERCE, SHANNON & BROTHERS,
22 jan 57, rue des Magasins

REÇU et à vendre par les soussignés, 9 caisses papier à lettre superfin
BLANCHARD EIMER & Co.
22 jan 26, rue Bienville.

FARINE—900 barils farine superfine sur chaland à vendre par MAHARD & SIGERSON,
22 jan 38, Nouvelle Levée.

BŒUF—540 demi-barils bœuf, 200 do. do. mess mineur; 150 barils bœuf prime, à vendre par
MAHARD & SIGERSON,
22 jan 38, Nouvelle Levée.

PORC MESS—200 barils porc mess, inspection de Beaunt, en magasin et à vendre par
MAHARD & SIGERSON,
22 jan 38, Nouvelle Levée.

KIRCH WASER qualité supérieure, en magasin, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
22 jan 46 Bienville

33 BOUCAUTS sucre en débarquement à vendre par R. BRUGIER.

34 BARILS mélasse en débarquement à vendre par R. BRUGIER.
22 jan

PORC—90 barils prime, en magasin et à vendre par S. B. MULLEN,
22 jan 17, rue Poydras

PORC—Quelques barils Porc mess, en magasin, à vendre par S. B. MULLEN,
22 jan 17, rue Poydras

PLATS COTES—40 barils d'une qualité supérieure, en magasin et à vendre par
S. B. MULLEN,
22 jan 17, rue Poydras

MAIS—700 sacs Mais blanc prime, en débarquement du steamer Majestic, à vendre par
D. U. LAVILLEBEUVRE,
22 jan 17, rue des Magasins

AUX MARCHANDS DE CHARBON.—On offre à vendre un lot de beau charbon de terre à l'usage des forgerons. JAMES S HEPBURN,
22 jan 20, rue de l'Echange.

SOULIERS & BRODEQUINS pour Dames et enfans.—Les soussignés offrent à vendre à prix modéré:

12	dos.	souliers maroquin noir doublé peau,
6	do.	do. couleurs
6	do.	brodequins claqués pour femmes,
3	do.	do. écossais,
6	do.	do. claqués pour fillettes,
3	do.	écossais do
6	do.	maroquin noir et couleur pour fillettes, doublés de peau,
3	do.	brodequins pour enfans,
4	do.	souliers do

LEGENDRE & BERNIAUD,
21 jan 25, rue St. Louis.

WHISKEY DE MONONGAHELA—60 barils whiskey supérieur, en débarquement et à vendre par KIDDER & HEAD, 24, rue Poydras.
23j

WHISKEY—50 barils whiskey rectifié, à vendre par ADAMS & HARTWELL,
23 jan 36, rue Poydras.

GRAISSE—200 barillets graisse no 1 de prime, à vendre par ADAMS & HARTWELL,
23 jan 36, rue Poydras

RIZ—150 tierçons et demi do, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
23 jan 80, rue des Magasins

SAVON—1000 caisses à vendre par
23 j WOOD & SIMMONS, 80, Magasins.

EAU-DE-VIE ET GENIEVRE DU PAYS—5 demi pipes, 10 qr. do eau-de-vie du pays, 25 barils genièvre, en débarquement du navire Cadiz, à vendre par WOOD & SIMMONS,
23 jan 80, rue des Magasins.

NOIR A SOULIERS.—150 grosses noir à souliers de Dunlop, à vendre par FROST & Co.
23j 8, rue de la Douane

JAMBON—Jambons enveloppés, en magasin et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co
22 jan 14, rue Poydras.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LEVY.
(Vente remise.)

L'ASSORTIMENT splendide de bijoux d'or annoncé pour hier, est remise à aujourd'hui, à midi, et la vente sans faute [illegible] 24 jan

PAR L. PERNET.
No. 107, rue de Chartres.

IL sera vendu aujourd'hui, 24 du courant, à 4 heures P. M., sur la levée, entre les deux marchés;
Deux chaises anglaises, pesant 500 liv. chacune.
Et un petit [illegible] 24j

PAR J. LEVY.

IL sera vendu vendredi prochain, 25 courant à 10 heures, sur la Levée en face de la maison de la Douane.

150 paniers Patates Irlandaises, qualité supérieure, importées directement de Belfast, Irlande, et maintenant en déchargement. 23 jan

PAR GUINAULT & DELASSUS.

IL sera vendu samedi prochain, 26 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis;

Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, ayant 30 pieds de face à la rue des Français entre Urquhart et Girod, sur 127 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur, ensemble les bâtimens et améliorations, consistant en une maison bâtie dans la cour et se composant de deux appartemens, d'une gallerie et d'un cabinet, cuisine, puits, latrines, etc, le tout conformément à un plan déposé à la Bourse de la Cité.

Conditions—Un quart comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 24 jan

PAR GUINAULT & DELASSUS.
Vente de Bois de Charpente sans réserve.

IL sera vendu jeudi prochain, 24 Janvier courant, à 10 heures précises du matin, au chantier de A. Vivant, 3me. Municipalité, rue de la Levée entre Désiré et Elmire.

Environ 150,000 pieds de bois de charpente et de planches de cypre de différentes proportions. Le tout sera arrangé en lots convenables aux acheteurs.

Conditions—Au dessous de $100 comptant, au dessus de $100 à $500 60 jours et au dessus de $500, 90 jours de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs. 24j

PROPRIETES DE VALEUR.
A vendre pour cause de départ.
PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu, à midi, le Jeudi 24 du courant, à la Bourse de la rue St.-Louis,

1o. UNE MAISON dans la rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, maintenant occupée par Mr. Soulé. Elle est bâtie sur un terrain de trente pieds de face, sur cent quarante huit de profondeur, mesure française. Cette propriété est dans le meilleur état possible.

Le vendeur s'en réserve la jouissance gratuite pendant les trois mois qui suivront le jour de la vente.

Conditions: un cinquième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque et intérêt à raison de 6 pour cent l'an.

2o. Les MAGASINS et BUREAUX situés dans le passage de la Bourse entre les rues Bienville et Conti, en face de la maison de M. Musson, sur un terrain de [illegible] pieds de face sur 20 pieds 6 pouces de profondeur. Cette propriété est sujette à un bail de 780 piastres par an, qui s'expirera que le 1er. Novembre prochain. Elle sera vendue sujette à ce bail.

Conditions: un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés et hypothèque, avec intérêt à raison de 6 pour cent l'an.

3. Un terrain avec édifices en bois, aux encoignures des rues Barronne et Perdido, mesurant 75 pieds de face à la rue Barronne sur 85 pieds de profondeur à la rue Perdido, le tout mesure française. Les MAISONS bâties sur cette propriété sont louées $60 par mois.

Conditions: les mêmes que pour les propriétés précédentes.

4. Un lot de terre attenant au précédent, et sur lequel se trouve une moitié de MAISON briquetée entre poteaux, et louée, mais sans bail, $20 par mois, mesurant 30 pieds de face à la rue Perdido, sur 75 pieds de profondeur.

Conditions: les mêmes que pour la propriété précédente.

5. Trois lots de terre situés dans l'ilet renfermé par les rues St.-Louis, Robertson, Conti et Villeré, désigné sur un plan fait par Joseph Pilié, le 7 janvier 1833, et déposé en l'étude de M. Caire, notaire, portant les Nos. 5, 6 et 10, et mesurant, savoir: les Nos. 5 et 6 chacun 28 pieds 5 pouces de face à la rue St.-Louis, et 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, bornés d'un côté par le No 4, de l'autre par le No. 7, et dans la profondeur par les Nos. 10 et 11, et le numéro 10, mesurant 30 pieds 1 pouce de face à la rue Robertson, 127 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur, et 30 pieds 8 pouces 3 lignes sur la ligne du fond. Ensemble 60 actions de la Banque des Citoyens.

Conditions: les mêmes que pour les propriétés précédentes.

6o. Un îlet sis en cette ville près de l'embranchement des chemins du Bayou et de Gentilly, dépendant de la terre autrefois connue sous le nom de Briqueterie Gueno, désigné par le No. 39, sur un plan dressé par Louis Bringier, et déposé en l'étude d'Octave de Armas, et se composant de 18 lots de terre marqués depuis le No. 1 jusqu'au No. 24, et compris entre les rues Tonti, Onzaga, Bohémie et Dahlia. Cet îlet est le même qui a été mis en culture par Mr. Rivière; il est déjà en rapport et peut être considérablement productif s'il est exploité avec des forces convenables. Il y a sur cet îlet une jolie maison de maître, de quatre appartemens, cabinet, galerie, &c. Une cuisine [illegible] le meilleur état possible. On peut visiter les lieux.

Conditions: les mêmes que pour les propriétés précédentes.

7o. Un terrain avec PETITES MAISONS, briquetées entre poteaux, cuisines, etc situé en cette ville, entre les rues Claude et Louisa, ayant 70 pieds de face au fleuve, sur 330 pieds de profondeur, plus ou moins, attenant d'un côté à la propriété de Mr. Plicque, de l'autre, à celle de Mr. De Perriet, et traversant l'îlet de manière à avoir 70 pieds de face à la rue Moreau. Cette propriété vient d'être exhaussée au moyen de plus de 2000 [illegible] que le terrain du fleuve, et se trouve beaucoup plus élevé que les terrains environnans.

Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés, à satisfaction, portant hypothèque et intérêt, à raison de 6 pour cent l'an.

8o. Deux arpens de terre, sis sur la rive gauche du fleuve, à environ 5 milles au dessous de la Nouvelle-Orléans, dans la Paroisse St. Bernard, faisant face au Mississipi, et ayant une profondeur de 40 arpens, ce qui se termine à la rue des Bons Enfans, et fait ainsi face au Rail-Road de Golfe. Ces deux arpens renferment une VASTE MAISON, récemment réparée et peinte, des cuisines, des maisons pour domestiques, une infirmerie, étables, écurie, magasin à foin, &c. Il y a sur la propriété un jardin spacieux et un beau verger en plein rapport.

Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à 1, 2, 3 et 4 ans, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque et intérêt, à 6 pour cent l'an.

9o. La fonderie et le terrain sis en cette ville, entre la rue Montégut et Clouet, au-dessous de la Presse à coton; ensemble les machines, outils, ustensiles et objets dépendant de la fonderie [illegible]. Le terrain mesure 120 pieds français de face au fleuve, sur une profondeur de 200 pieds plus ou moins, et [illegible] et peut être mis immédiatement en activité. On peut visiter les lieux en s'adressant à M. Théodore Vaurigaud. Les objets de tout genre qui se trouvent dans la fonderie, à l'exception de quelques meubles qui [illegible] à des particuliers, sont compris dans la vente.

Conditions—Un 6e comptant, et la balance à 1, 2, 3, 4 et 5 ans en billets endossés à satisfaction portant hypothèque et intérêt à raison de 6 pour cent l'an.

Les acquéreurs devront prendre l'obligation de faire assurer les édifices pour $60,000 au moins, et de transférer la police au vendeur ou à ses ayans-droit.

10o. 100 actions de la compagnie de Navigation d'Orléans, qui seront vendues par lot de 10 actions.

Conditions—A 6 mois de crédit, en billets endossés, le vendeur se réservant un droit de gage sur les actions jusqu'à parfait paiement.

Toutes les propriétés ci dessus peuvent être achetées à l'amiable, en s'adressant à M. Barnett Sr.

Les actes de vente seront passés pardevant Louis T. Caire, notaire, au frais des acquéreurs. 10 jan 13

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu jeudi, 24 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis;

Deux Lots de Terre avec les bâtisses, situés au faubourg Delassize, consistant de deux maisons de bois, contenant chacune 4 chambres, 2 cuisines deux cheminées, ayant chacune deux appartements

Les dites maisons peuvent rapporter un loyer de $80 par mois.

Les dits lots se trouvent dans l'îlet formé par les rues Live Oak, Harmonie, Laurel et Pleasant, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Pleasant, sur 120 pieds.

Il y a une superbe clôture sur le devant de 28 pieds sur 40.

Aussi—Neuf autres lots dans le même faubourg, comme sur le plan qui est déposé à la Bourse de Cité.

Le vendeur se réserve dix jours pour dégrever l'hypothèque qui est dessus.

Chacune des maisons est assurée pour $1600. La police en sera transférée.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 3, 6 et 12 mois de crédit, en fournissant des billets endossés à la satisfaction et hypothèque.

Les billets porteront un intérêt de 7 pour cent.

Les actes de vente seront passés pardevant C. Pollock, not. public, aux frais des acquéreurs. 21 jan

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu jeudi prochain, 24 courant, à 10 heures du matin, aux magasins de M. N. F. Comly, no. 97, rue du Camp, pour clore une consignation.

85 pipes de genièvre de Hollande qualité supérieure.
200 rouleaux de cordage du nord.
Les conditions seront annoncées à la vente. 22 jan

PAR B. BOUNY & GRUZAT.

IL sera vendu vendredi prochain, 25 courant, à midi, à la Bourse de Cité;

La négresse MATURINE, âgée d'environ 19 ans, et son enfant âgé d'environ 15 mois. Maturine est propre pour couturière et domestique de maison, garantie dans [illegible] de la loi.

Conditions 1⁄4 comptant, la balance à 3 et 6 mois. Les actes seront passés par devant F. Grima.
22 jan—4

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Un lot de terre et une maison dans la rue Constance.

IL sera vendu jeudi 24 courant, à midi, à la Bourse de Cité;

UN LOT DE TERRE ET UNE MAISON, mesurant 30 pieds de face à la rue Constance, entre les rues du Bassin et Edmond, sur 120 pieds de profondeur. La maison est de bois briqueté et contient 3 chambres, ainsi qu'une cuisine, &c.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit avec billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'au paiement.

Les actes de vente passés pardevant W. Y. Lewis, not. pub, aux frais des acquéreurs. 22 jan

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de farine endommagée

IL sera vendu demain matin, 24 courant, à 10 1⁄2 heures sur la levée, entre les rues Poydras et Girod, 75 barils farine partie endommagée, sauvés du naufrage du bateau à vapeur Chillicothe, vendus par l'ordre et sous la direction des gardiens du port, pour le bénéfice de qui il appartiendra.

Conditions comptant. 23 jan

CIGARES—100 milliers imitation de la Havane, et 40 milliers imitation de Principe, à vendre par
22 jan W. C. TOMPKINS & Co.

EAU DE VIE DE SHERRY—10 barriques d'une qualité supérieure, en magasin et à vendre par
21 jan W. C. TOMPKINS & Co.

TRAITES sur Louisville, à 60 jours, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par
LAWRENCE & LEGENDRE,
22 jan 28 et 30 Nlle. Levée.

HUILE DE SPERMACETI—15 barriques huile de blanc de baleine d'hiver d'une qualité supérieure, récemment reçues et à vendre par
PIERCE SHANNON & BROTHERS,
11 jan 57 rue des Magasins.

WHISKEY—Quelques barriques whiskey rectifié, en magasin et à vendre par
PIERCE SHANNON & BROTHERS,
22 jan 57, rue des Magasins.

VINS—Vins de Madère, Sicile, Ténériffe, Port, Marseilles, Madère et Sherry, en demi-barriques et quarts de barriques, à vendre par
WOOD & SIMMONS, 80, Magasins.

WHISKEY DE MONONGAHELA—281 barils, en débarquement du navire Cadiz, à vendre par WOOD & SIMMONS,
23 jan 80, rue des Magasins.

HUILE DE TANNEURS—150 barils huile de tanneur, 10 do. huile de baleine raffinée, à vendre par
23 jan WOOD & SIMMONS, 80, Magasins.